
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-troisième séance – Lundi 26 mai 2008, à 20 h 30

Présidence de M. Guy Dossan, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, maire, *M^{me} Sophie de Weck Haddad*, *MM. Adrien Genecand*, *Vincent Maitre*, *M^{mes} Véronique Paris*, *Anne Pictet*, *M. Jean Sanchez* et *M^{me} Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 mai 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 mai, mercredi 21 mai et lundi 26 mai 2008, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Pétition: nouveaux locaux pour l'Association LeCafé

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Poursuite des activités de l'Association LeCafé dans de nouveaux locaux» (P-177 A)¹.

Suite du deuxième débat

Le président. Mesdames et Messieurs, pour réparer le couac que j'ai commis juste avant la pause et après avoir été approché par plusieurs d'entre vous, je vous propose de revenir sur le vote de tout à l'heure.

Comme vous êtes maîtres de votre ordre du jour, je vous demande formellement si vous acceptez de revoter sur la pétition P-177.

Mise aux voix, la proposition ci-dessus est acceptée par 20 oui contre 17 non (1 abstention).

Le président. Bien. Je mets donc aux voix la proposition faite tout à l'heure par le groupe radical et que je n'avais pas entendue, visant à renvoyer cette pétition à la commission sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition à la commission sociale et de la jeunesse est refusé par 24 non contre 17 oui.

¹ Rapport, 6115.

Le président. Je fais voter les conclusions de la commission des pétitions, à savoir le classement de la pétition.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 32 oui contre 10 non.

4.a) Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 septembre 2003, sur la pétition intitulée: «Pour la démolition-reconstruction de l'immeuble de la route des Franchises 28» (P-80)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'appuyer la demande de démolition du bâtiment route des Franchises 28.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le débat autour de ce dossier remonte au 15 novembre 1985, date à laquelle le Département des constructions et technologies de l'information (anciennement Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) a accordé la démolition des immeubles G110 à 112, à l'exception du bâtiment G109 sis à la route des Franchises 28 (propriété de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées), pour lequel la Commission des monuments, de la nature et des sites avait expressément demandé son maintien.

Le 10 septembre 1996, puis le 20 mai 2003, le débat sur son maintien est relancé par le dépôt de deux demandes de renseignement (DR 17 168 et DR 17 664) dont la dernière, qui élargit le périmètre d'intervention, propose de réaliser six bâtiments locatifs de gabarit modeste en lieu et place de trois petits bâtiments existants. A cet effet, deux demandes de démolition sont déposées, dont l'une (M 5281) porte sur le numéro 28 de la route des Franchises.

Alors que, dans le cadre de ses préavis, la Ville de Genève se détermine en faveur d'une urbanisation compatible avec le maintien du bâtiment 28 de la route des Franchises, deux démarches antagonistes viennent alimenter le débat: d'une

¹«Mémorial 161^e année»: Rapports, 1635, 1706.

part, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à appuyer la démolition encouragée par la pétition P-80 et, d'autre part, le Conseil d'Etat sollicite l'avis de la municipalité sur la demande de classement déposée par la Société d'art public faisant l'objet d'un avis favorable de la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites. L'invite du Conseil municipal conduit alors le Conseil administratif à s'en rapporter à l'appréciation de l'autorité cantonale compétente en matière de patrimoine, ce d'autant que, pendant la même période, le Grand Conseil appuie la pétition (P 1455) consistant à favoriser la démolition-reconstruction du bâtiment. Cette prise de position amène le Grand Conseil à soutenir le principe de la démolition auprès du Conseil d'Etat qui décide, le 25 août 2004, de ne pas procéder au classement du 28 de la route de Franchises.

C'est alors que la Société d'art public fait recours auprès du Tribunal administratif qui, le 1^{er} novembre 2005, annule l'arrêté du Conseil d'Etat, considérant que ce bâtiment est un monument au sens de l'article 4 de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et que sa réhabilitation en logements pour étudiants et/ou apprentis répond à un besoin de la population.

Au début de 2006, la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées fait à son tour recours auprès du Tribunal fédéral qui, le 30 novembre 2006, casse la décision du Tribunal administratif, se fondant non pas sur la valeur patrimoniale du bâtiment, qu'il reconnaît, mais sur le non-respect du principe de proportionnalité et donc la violation de la garantie de la propriété. Le Tribunal fédéral considère, en effet, que les conséquences financières du classement n'ont pas été appréciées du point de vue du monument en cause, puisque le Tribunal administratif a pris en compte une appréciation sommaire globale qui intégrait le projet de mise en valeur du bâtiment mais également le projet de la Société coopérative d'habitation Genève. Or, sous l'angle de la proportionnalité, c'est bien le rendement de l'immeuble dont le classement est ordonné qui est déterminant et non pas le rendement d'une opération immobilière plus vaste.

Aujourd'hui, le débat autour de l'avenir de ce bâtiment se poursuit: d'un côté, plusieurs conseillers municipaux viennent de déposer, le 21 janvier 2008, la motion M-768 intitulée: «L'immeuble de la rue des Franchises 28 aux habitant-e-s!», qui a pour objectif de remettre en location les appartements de l'immeuble muré, dans l'attente de décisions concrètes, et, d'un autre, le Tribunal administratif doit rendre une nouvelle décision, vu la nature cassatoire de l'arrêt du Tribunal fédéral. A ce jour, le Tribunal administratif a engagé une expertise dont le but est d'analyser de manière claire les conséquences financières du classement du point de vue de l'utilisation future du bâtiment et des possibilités de rendement pour son propriétaire. Sur la base de cette expertise, le Tribunal administratif effectuera une pesée des intérêts publics et privés en cause.

Tout au long de l'instruction de ce dossier et selon divers canaux et procédures, l'avis du Conseil administratif a été sollicité par de nombreux acteurs dont

les positions se sont révélées difficilement conciliables: faut-il préserver ce bâtiment vu sa valeur hautement symbolique sur le plan patrimonial ou faut-il, au contraire, privilégier sa démolition pour contribuer à détendre le marché local de la production de logements?

Face à ce dilemme, le Conseil administratif s'est trouvé contraint de jouer un rôle d'arbitre, alors que les décisions nécessaires au règlement de cette affaire ne lui appartenaient pas (classement, achat du bâtiment, autorisation de construire et de démolir). Si, dans un premier temps, il a suivi la tendance qui ressortait des avis des services et commissions qualifiés qui préconisaient la protection du bâtiment, il s'est par la suite appuyé sur les recommandations du Conseil municipal pour adopter une position d'observateur attentif, laissant le soin aux autorités compétentes, qui sont l'Etat de Genève et la justice, de trancher ce dossier controversé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

4.b) Motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Nicole Valiquier Grecucio, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, MM. Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «L'immeuble de la route des Franchises 28 aux habitant-e-s!» (M-768)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la crise du logement sans précédent;
- le besoin de logements d'urgence et temporaires;
- l'absence d'image directrice ou de plan localisé de quartier en force sur l'ensemble du secteur de Vieusseux;
- l'attente de la décision finale sur le classement ou non de l'immeuble de la route des Franchises 28,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées pour remettre en location les appartements de l'immeuble muré de la route des Franchises 28, en attente des décisions susmentionnées;

¹ Annoncée, 3997.

- en cas de refus, d'intervenir auprès de l'Etat pour appliquer l'article 26 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR) portant sur l'expropriation temporaire de l'usage des appartements locatifs laissés abusivement vides.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En ma qualité de motionnaire, j'aimerais dire qu'il ne s'agit pas ce soir de nous prononcer sur la conservation ou non de l'immeuble de la route des Franchises 28, puisque, comme vous le savez sûrement toutes et tous, le Département cantonal des constructions et des technologies de l'information (DCTI) est dans l'attente de la décision finale concernant le classement ou non de cet immeuble.

En l'occurrence, ce dernier a occupé notre Conseil municipal en 2003, d'où la réponse du Conseil administratif à la pétition P-80 que vous avez sous les yeux. Sans entrer dans l'historique, il convient de rappeler qu'il a été réalisé par Frédéric Metzger, sur un plan de Maurice Braillard établi entre 1928 et 1929, et qu'il est un des rares témoins, pour ne pas dire le seul, des bâtiments à courbes des années 1930. S'agissant du mérite de cet immeuble comme témoin de l'architecture moderne, je vous renverrai à un ouvrage de référence sur l'urbanisme à Genève entre 1919 et 1975, édité par l'ex-DAEL en 1999 et dont les auteurs sont Isabelle Charollais, aujourd'hui directrice de l'aménagement de notre Ville, Jean-Marc Lamunière, architecte genevois bien connu auquel la Fondation Braillard consacrera demain une conférence, et Michel Nemeč, architecte lui aussi, qui a notamment travaillé avec Jean-Marc Lamunière à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Je me permets donc de citer cet ouvrage, qui donne tous les éléments sur l'immeuble en question.

Aujourd'hui, il s'agit pour nous, motionnaires, d'intervenir auprès de la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées, afin qu'elle remette en location, même temporaire, cet immeuble, qui a été muré sur décision unilatérale de son propriétaire, auquel le DCTI dirigé par Mark Muller a d'ailleurs infligé une amende, confirmée par le Tribunal administratif. En cette période de crise du logement, il convient de souligner encore une fois combien il est inadmissible de laisser des logements vides, qui plus est en murant un immeuble qui pourrait être mis en location temporaire. Cette pratique est hautement condamnable et a d'ailleurs été condamnée par le département cantonal. Aujourd'hui, plus aucun privé ne prendrait ce genre de mesure, dénoncée dans les années 1980, qui a été prise ici par une fondation. Raison pour laquelle le groupe socialiste demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la fondation.

Nous proposons également, le cas échéant, d'inviter l'Etat à appliquer l'article 26 de la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations

Pétition et motion: démolition du 28, route des Franchises

de maisons d'habitation), qui porte sur l'expropriation temporaire de l'usage des appartements locatifs laissés abusivement vides. Mais nous osons croire que l'intervention conjuguée de l'Etat et de notre municipalité permettra, au moins de manière temporaire, dans l'attente de la décision finale, de remettre en location ces appartements.

Nous voudrions également signaler que nous avons pu participer à un débat public organisé par différents artistes dans ce quartier, auquel étaient conviés les associations de sauvegarde du patrimoine, M. Mark Muller, en sa qualité de conseiller d'Etat, et moi-même en ma qualité de conseillère municipale. Lors de ce débat, M. Mark Muller s'est engagé à lancer un processus de concertation concernant cet immeuble et l'aménagement du secteur. Le groupe socialiste ne peut que souligner cette avancée et féliciter, une fois n'est pas coutume, le conseiller d'Etat. Nous avons souvent des critiques à lui faire en matière de politique sociale du logement, mais là je tenais à souligner l'engagement pris par le conseiller d'Etat Mark Muller.

Enfin, au-delà de tous ces aspects, il faut relever que, si nous n'agissons pas, cet immeuble risque de subir des dommages irréparables. On nous a signalé que, malheureusement, le propriétaire était intervenu en faisant faire des trous dans le toit afin de faciliter sa dégradation! Ces pratiques sont hautement condamnables, d'autant plus venant d'une fondation et dans cette période de crise du logement.

Je terminerai en disant que, quel que soit l'avenir de cet immeuble, une bataille juridique de longue haleine est engagée. En novembre 1985, le département alors dit «des travaux publics» avait subordonné les travaux de démolition des immeubles situés dans le secteur – qui ont depuis laissé la place à de nouvelles constructions – à la conservation de l'immeuble du 28, route des Franchises. Et il a été démontré que, selon le plan localisé de quartier encore en vigueur, les droits à bâtir de l'ensemble des intervenants étaient réalisés. C'est dire que, si cet immeuble devait être détruit, il n'est pas sûr du tout qu'un autre puisse être reconstruit.

Au-delà de l'aspect juridique et du fait que beaucoup d'intervenants continueront à œuvrer pour la préservation de ce bâtiment, qui reste l'unique témoin, je le répète, des immeubles à coursives, au-delà de ce débat qui doit être mené et des décisions qui seront prises en matière de classement, nous tenons à affirmer, par cette motion, qu'il ne saurait y avoir dans notre ville d'immeubles murés en période de crise du logement, qu'il ne saurait y avoir de propriétaires faisant fi des décisions du département cantonal, prêts à payer des amendes et peu importe la décision qui suivra! Nous sommes dans un Etat de droit et il nous semble logique que notre municipalité s'efforce de remettre sur le marché ces appartements, même à titre temporaire.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Route des Franchises... En toute franchise, que de pataquès pour une banalité architecturale! Car c'est clair: on a construit pauvre pour y loger des pauvres! Et, partant, cet habitat n'est plus, et de loin, conforme à la législation en vigueur sur le logement. Or il aurait été classé par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) justement pour la qualité, si l'on peut dire, de son habitat, dont la conception est de nos jours inacceptable. C'est dire qu'il est impossible de transformer l'intérieur de la bâtisse sans aller à l'encontre de ce que pourquoi elle aurait été classée. C.Q.F.D.!

C'est vrai, il y a de ma part une incompréhension devant le misérabilisme des autorités de l'époque qui ont autorisé ce genre de choses. Certes, la bêtise faisant partie de l'humanité, il serait peut-être bon que le peuple le sache et qu'à titre de démonstration on fasse de cette bâtisse un musée... Mais bon, sur le plan architectural, cette bâtisse n'a aucune valeur, sinon celle de perpétuer de mauvais souvenirs, et puis nous avons suffisamment de musées, alors que nous manquons cruellement de logements.

Par conséquent, jetons aux oubliettes cette vilaine chose et mettons à la disposition du peuple un habitat conforme à ses aspirations. L'Union démocratique du centre ne peut que refuser cette motion et ouvrir toute grande la voie à la construction de nouveaux logements qui, eux, je l'espère, seront d'une habitabilité à toute épreuve!

M^{me} Catherine Gaillard (AGT). Notre groupe soutiendra le renvoi de cette motion au Conseil administratif, pour plusieurs raisons. La plus importante d'entre elles n'est pas celle qui nous verrait préserver un patrimoine qui, comme vient de le dire M. Jacques Baud, vaut ce qu'il vaut, mais bien une raison un peu plus fondée. En effet, le fait d'avoir vidé cet immeuble, alors qu'il n'y a pas de projet de construction, contrevient à la LDTR, qui veut qu'on ne mure pas un immeuble, qu'on ne le vide pas de ses habitants sans qu'il y ait un projet de construction. Or il n'y en a pas à notre connaissance.

En outre, quand bien même la FLP AI aurait un projet, elle violerait en cela les engagements pris auprès de l'Etat et de la Ville au moment où les trois immeubles précédents ont été détruits pour construire l'EMS de ladite fondation. Dans le cadre de cette construction, la FLP AI a entièrement utilisé ses droits à bâtir, elle n'en a plus. Par conséquent, si la FLP AI voulait démolir ce bâtiment pour, comme on nous le laisse entendre, construire des logements, il faudrait remettre en question les droits à bâtir avec les autres propriétaires du périmètre. Est-ce cela que nous voulons, Mesdames et Messieurs? L'actuel PLQ date de 1967, il n'est

pas remis en question et il n'y a pas de projet de construction sérieux sur lequel nous pourrions discuter.

Voilà pourquoi nous pensons qu'il est sage de se rallier à cette motion émanant du groupe socialiste. Le Conseil administratif doit inviter la FLPAI à contacter la Ciguè ou quelque autre coopérative ou association, afin de remettre cet immeuble à la disposition d'une population peu aisée. La Ciguè est en permanence à la recherche d'immeubles bon marché, pouvant être réhabilités à moindres frais et susceptibles d'accueillir des étudiants et des jeunes en formation. Il nous semble urgent de réhabiliter cet immeuble, d'engager des rénovations peu coûteuses et de mettre à disposition des logements bon marché. Nous soutiendrons donc cette motion.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, il faut dire la vérité sur l'état de cet immeuble! J'entends bien qu'on veut faire du logement à tout prix, quitte à exproprier. Mais, pour le groupe libéral, l'expropriation et le manque de respect pour la propriété privée sont inacceptables. C'est ma première remarque.

Ma deuxième remarque a trait aux conditions dans lesquelles la majorité de gauche veut faire vivre des étudiants. Ce n'est pas la première fois que certains, dans ce plénum, proposent des conditions de vie absolument ignobles pour les étudiants, proposent en fait de les mettre en cage! Cela avait déjà été le cas avec un précédent projet, où les appartements prévus n'en étaient pas, où la taille des pièces était absolument incongrue par rapport aux besoins des étudiants. Or, là, on recommence!

Le groupe libéral est attaché à la sécurité des locataires. Or, si cet immeuble a été muré, c'est justement parce qu'il y avait des problèmes de sécurité. Vouloir rouvrir l'immeuble pour y faire vivre des habitants dans ces conditions est inacceptable. C'est pourquoi le groupe libéral ne peut pas adhérer à cette motion. C'est pourquoi aussi nous considérons avec bienveillance les propos de M^{me} Valiquer Grecuccio sur notre magistrat cantonal. Nous constatons que, de temps en temps, la voie libérale ouverte par Mark Muller est suivie même par les socialistes. Nous aimerions que le groupe A gauche toute! en fasse autant. Ce sera peut-être possible un jour...

En conclusion, nous refuserons cette motion. Oui, nous voulons du logement, mais du logement de qualité pour tous, y compris pour les jeunes et pour les étudiants!

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). J'aimerais tout d'abord rappeler que les Verts sont opposés au classement de l'immeuble 28, route des Franchises et

qu'ils ont toujours été en faveur de sa démolition-reconstruction. Nous sommes totalement cohérents avec la décision que nous avons prise en 2003 et nous continuons ce soir à soutenir cette position.

Cela dit, de quoi parle-t-on dans cette motion? De mettre à disposition un immeuble qui a été muré. Ici, deux choses s'affrontent: d'une part, l'intérêt privé de la fondation propriétaire et, d'autre part, l'intérêt public. En l'occurrence, les Verts sont soucieux de l'offre de logements et souhaiteraient que cette motion soit acceptée par notre Conseil pour permettre de mettre à disposition des logements pour les étudiants notamment. Comme nous l'avons relevé, la question de la propriété privée se pose, mais d'un autre côté il s'agit de respecter la LDTR. Nous avons déjà soutenu cette position il y a quelques mois, à propos de la motion M-697 d'A gauche toute!, qui allait dans le même sens par rapport aux nombreux immeubles vides en ville de Genève. Voilà pourquoi le groupe des Verts acceptera cette motion, sur la base des arguments que je viens de développer.

M. Grégory Baud (R). J'ai bien entendu les arguments développés et je ne peux qu'être d'accord avec ceux de mon préopinant libéral. En effet, j'aimerais rappeler aux bancs d'en face l'état actuel du bâtiment 28, route des Franchises, si cher à M^{me} Valiquer Grecuccio. S'il s'inscrit dans l'histoire du logement social à Genève, il faut malgré tout voir les choses en face. Comme le disait M. Chevalier en évoquant le projet qui nous a occupés il y a quelques mois à la Terrassière, il est parfois des logements dont il vaut mieux faire table rase, plutôt que de prévoir des rénovations de bouts de ficelle, même pour y loger des étudiants. Sans préjuger de la volonté du propriétaire et des projets éventuels qui existent ou non, nous pensons que la réhabilitation de ce bâtiment exigerait beaucoup trop de travaux et qu'il vaut mieux opter pour une solution permettant vraiment d'apporter une pierre à la crise du logement. Nous refuserons donc cette motion.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'aimerais, au nom du groupe socialiste, apporter certains éclaircissements, car je crains que nous ayons été mal compris. En effet, il ne s'agit pas ici de savoir si notre municipalité va s'engager ou non dans un processus de rénovation, ni de savoir si cet immeuble mérite ou non d'être conservé. Il s'agit surtout de ne pas laisser un immeuble volontairement vide, alors que des personnes souffrent du manque de logements, y compris des logements temporaires. Je pense là notamment aux personnes sans abri.

Je suis particulièrement surprise que le préopinant libéral invoque le respect de la propriété privée pour me répondre, car c'est bien la Police des constructions, dépendant du conseiller d'Etat libéral, qui a infligé l'amende, sachant qu'il est illégal de murer des appartements dans les conditions qui ont été celles de cet immeuble.

Parallèlement, vous transmettez, Monsieur le président, que le conseiller d'Etat Mark Muller lui-même s'est engagé à entamer un processus de concertation dans le quartier. Je constate que le groupe libéral de la Ville ne le suit pas, et c'est bien dommage.

Par ailleurs, je suis profondément scandalisée d'entendre parler de rénovation de bouts de ficelle – je cite le préopinant radical – car si l'on reconnaît que cet immeuble mérite d'être classé et que l'on s'engage dans un processus de rénovation, il s'agira d'un projet culturel. Nous ne sommes pas ici en train de parler de logements pour pauvres. J'en veux pour preuve un travail réalisé à l'Institut d'architecture de l'Université de Genève par une étudiante, suivie par un spécialiste en sauvegarde du patrimoine bâti, qui a proposé du logement pour étudiants dans cet immeuble, non pas du logement indigne, comme l'a prétendu le préopinant libéral, mais du logement de qualité. En effet, aujourd'hui, un deux-pièces, c'est toujours mieux qu'une chambre à la Cité universitaire! En l'occurrence, le projet qui a été étudié introduit dans les logements des qualités, des usages, des standards qui correspondent aux besoins d'aujourd'hui.

Ce soir, nous n'en sommes bien sûr pas là dans le débat. Avec cette motion, nous disons simplement qu'il est intolérable de murer des appartements en période de crise du logement. Pour le reste, nous faisons aussi confiance aux spécialistes. A cet égard, quand j'entends le préopinant de l'Union démocratique du centre dire ce qu'il a dit, alors qu'il a été membre de la Commission des monuments, de la nature et des sites, eh bien, je suis atterrée. Mais enfin, ce n'est pas un débat culturel auquel nous sommes conviés ce soir, mais bien un débat de nature politique. Je croyais pouvoir être suivie, comme vous le demandait le groupe socialiste, car laisser des immeubles vides en période de crise du logement, c'est tout à fait indigne et intolérable!

M^{me} Danièle Magnin (L). Je voudrais faire un petit saut dans le passé: en 1978, j'étais stagiaire et j'ai eu pour mandat de tirer des griffes de profiteurs qui voulaient lui vendre une chaîne stéréo pour 20 000 francs une vieille dame qui se trouvait habiter au foyer des Franchises, soit exactement le bâtiment dont nous parlons en ce moment. Je suis allée rendre visite à cette personne, qui avait de la peine à se déplacer, et j'ai pu constater combien le cadre de vie des locataires qui résidaient là était vétuste et délabré. C'était il y a trente ans! Aujourd'hui, vouloir y reloger quiconque, c'est manquer de respect à la santé et à la sécurité des personnes, quelles qu'elles soient. Cet immeuble a perdu tout attrait, les rats courent dans les couloirs, les peintures s'écaillent, les sanitaires sont délabrés... La comparaison que ma préopinante a faite avec la Cité universitaire n'est pas raisonnable, elle est irréaliste. La Cité universitaire est un endroit chaleureux, convivial, très bien entretenu. Même si l'on partage des chambres, on y est bien, on y est entre soi, les étudiants ont une cuisine dans laquelle ils se rencontrent, alors que

des petits deux-pièces isolés, dans un endroit glauque, ne présentent aucune de ces qualités qui font un cadre de vie agréable. C'est pourquoi nous voterons non à cette motion.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). J'aimerais revenir sur les arguments invoqués par M^{me} Valiquier Grecuccio au nom du groupe socialiste. Le groupe libéral ne peut que condamner le fait que le propriétaire ait muré cet immeuble, et ce contrairement à ce que la loi autorise. En revanche, Madame Valiquier Grecuccio, nous pouvons féliciter, comme vous, M. Mark Muller d'avoir accepté la concertation. Mais, lorsqu'on parle de concertation aux Franchises, on parle d'une concertation concernant l'ensemble des projets de construction dans le quartier. Sauf erreur, on ne parle pas de concertation s'agissant de la réhabilitation immédiate de ces logements pour des étudiants.

Aujourd'hui, je comprends la position du groupe socialiste, qui s'insurge en voyant des appartements murés, un immeuble soustrait au logement, dans le cadre de très longues procédures de recours. Mais de quels appartements s'agit-il? Dans quel état sont-ils, Mesdames et Messieurs? Je crois que le problème est également là. Si dans notre groupe, tout libéraux que nous soyons, nous pouvons vous suivre pour condamner le fait que des immeubles soient fermés à très long terme, alors qu'ils pourraient être momentanément occupés par des personnes ayant besoin de logements – cela en accord avec les propriétaires évidemment – nous ne pouvons en aucun cas oublier que l'immeuble des Franchises est aujourd'hui totalement inhabitable, dans un état où la responsabilité du propriétaire serait engagée, si quelqu'un devait y loger!

Pour parler honnêtement et dire ce soir toute la vérité, oui, nous serions prêts à étudier, comme cela se fait dans les pays scandinaves notamment, la possibilité d'éviter de fermer certains logements, d'éviter de les soustraire totalement à l'occupation, dans le cas de longs projets. En revanche, nous refusons de mettre en location des logements qui sont dans un état épouvantable, de décider d'entreprendre des travaux et, donc, de dépenser de l'argent, alors que le sort de l'immeuble n'est pas scellé. Dans ce contexte, Mesdames et Messieurs, malgré vos belles paroles, nous refuserons cette motion, car son but n'est pas celui que vous indiquez: il ne s'agit pas de condamner le fait que ces appartements aient été murés, mais bien de demander à la fondation d'entreprendre des travaux et de rendre ces appartements accessibles, alors que leur état ne le permet pas!

Mise aux voix, la motion est refusée par 32 non contre 29 oui (2 abstentions). (Applaudissements.)

Motion: monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens

5. Motion du 8 décembre 2007 de MM. Gérard Deshusses, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Roland Crot, Jean-Marc Froidevaux, Philippe Cottet, Simon Brandt, M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz et Anne-Marie Gisler: «Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens» (M-759)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que des fragments importants de l'histoire arménienne sont liés à Genève;
- que, durant le premier tiers du XX^e siècle, le mouvement arménophile a été extrêmement fort dans notre cité;
- que Genève est la capitale des droits de l'homme et donc aussi de la prévention des génocides;
- que le Conseil municipal a reconnu la réalité du génocide arménien;
- que l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens serait bienvenue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps:

- d'organiser un concours auprès d'une liste close d'artistes contemporains choisis sur la base de leur capacité à œuvrer dans l'espace public pour travailler sur des thématiques liées à la mémoire et à la violence collectives;
- de mettre en place une commission tripartite comprenant des représentant-e-s de la Ville, des personnes de la communauté arménienne et des experts (critiques d'art, commissaires d'exposition);
- de montrer les résultats dudit concours lors d'une exposition ouverte au public;

et, dans un deuxième temps:

- de réaliser le projet primé dans les meilleurs délais, soit, si faire se peut, avant le 24 avril 2009, avec le soutien financier des milieux intéressés.

M^{me} Nelly Hartlieb (DC). Mesdames et Messieurs, dans le cadre d'un tel projet, il est indispensable de se rappeler que des fragments de l'histoire arménienne sont étroitement liés à Genève. En effet, autour de 1900 jusqu'à l'entre-deux-guerres, Genève, entre autres terre d'accueil pour les orphelins, jouait

¹ Annoncée, 3511.

Motion: monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens

un rôle central dans le mouvement politique et culturel arménien. Aujourd'hui, Genève est le centre d'une communauté arménienne vivante et dynamique, qui est en lien avec de nombreuses communautés arméniennes dans le monde. Cette communauté est aussi très active dans la coopération au développement de la République d'Arménie. Ce n'est donc pas un hasard si le Grand Conseil genevois a été le premier à reconnaître le génocide arménien, suivi en 2005 par la Ville de Genève.

Il ne faut pas oublier que Genève est la capitale des droits de l'homme et donc aussi de la prévention des génocides. Ce projet de monument perpétuerait la mémoire des crimes contre l'humanité et serait ainsi une occasion de réfléchir à l'action de chacun pour la prévention des génocides.

Mesdames et Messieurs, pour que le passé reste présent, parce que le deuil est encore à faire et qu'un monument peut aussi fonctionner comme un dispositif de mémoire collective, celui-ci serait une occasion de sensibiliser le public genevois à cette part un peu occultée de l'histoire de notre société. Pour que plus jamais on ne puisse nier le génocide arménien, pour que les Arméniens puissent y trouver le symbole de la paix et du repos de leurs ancêtres, construisons ce monument, tout en prenant soin qu'il trouve une place adéquate et qu'il soit bien intégré dans notre ville. Je vous propose d'envoyer la motion M-759 au Conseil administratif.

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, il s'agit d'un sujet non seulement délicat mais profondément tragique, toutefois non directement lié à la gestion de notre Ville. Notre approche doit dès lors être prudente. La volonté de garder en mémoire certains crimes de masse ne peut être envisagée qu'en suscitant l'adhésion, sans créer de divisions ni exacerber des rancunes encore vives aujourd'hui.

Les génocides sont les pires moments de l'histoire de l'humanité. Nous connaissons les atrocités de la Seconde Guerre mondiale: la présente motion nous en rappelle une autre. Plus récemment, au Rwanda, des massacres eurent lieu que nous avons encore en mémoire. Ce sont là les trois génocides reconnus officiellement par les instances internationales. Mais la conscience peut-elle se limiter aux génocides juridiquement considérés comme tels par une administration internationale? Songeons à l'Holodomor, la grande famine délibérée qui fit entre 4 et 10 millions de morts, surtout ukrainiens, lors de l'hiver 1932-1933. Pensons, plus récemment, au Cambodge, aux victimes du Grand Bond en avant, aux Héréros de Namibie, aux Mayas du Guatemala, ou encore aux massacres en République démocratique du Congo.

Motion: monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens

Notre époque moderne se caractérise-t-elle à ce point par de telles horreurs? Certainement pas. L'Histoire dénonce de tels actes à toutes les époques et dans toutes les parties du monde. Des massacres de millions de Chinois par les Mongols au XIII^e siècle à la disparition de peuples américains et de l'Océanie causée par les Européens, la liste des tragédies est fort longue. Dès lors, il nous apparaît que la mémoire ne peut être restrictive en ce domaine, et la concrétisation d'une volonté de souvenir ne doit en aucun cas susciter des ressentiments ou des refus. L'adhésion de tous doit être à la mesure des crimes et du souvenir que nous voulons maintenir.

Nous proposons donc, dans l'esprit de la motion, d'écarter une orientation vers un seul événement génocidaire, ce qui inévitablement ne pourra que choquer certains. Adoptons une approche plus conforme à l'esprit universaliste ainsi qu'à l'image que l'on se fait de notre ville dans le monde. C'est pourquoi la seconde invite devrait être ainsi remplacée par l'invite nouvelle suivante:

Projet d'amendement

«– de créer un groupe d'origines diverses chargé, selon les moyens disponibles, de sélectionner un projet conforme à l'esprit d'ouverture de Genève.»

C'est dans cet esprit que je vous invite à soutenir cet amendement, que j'ai remis au bureau lors de notre session d'avril.

Mis aux voix, l'amendement de M. Hämmerli est refusé par 43 non contre 9 oui.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (53 oui et 5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps:

- d'organiser un concours auprès d'une liste close d'artistes contemporains choisis sur la base de leur capacité à œuvrer dans l'espace public pour travailler sur des thématiques liées à la mémoire et à la violence collectives;
- de mettre en place une commission tripartite comprenant des représentant-e-s de la Ville, des personnes de la communauté arménienne et des experts (critiques d'art, commissaires d'exposition);

- de montrer les résultats dudit concours lors d’une exposition ouverte au public;
- et, dans un deuxième temps:
- de réaliser le projet primé dans les meilleurs délais, soit, si faire se peut, avant le 24 avril 2009, avec le soutien financier des milieux intéressés.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermaten, Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Christian Zaugg, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Catherine Buchet-Harder: «Pour une Maison du vélo à Genève» (M-767)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’accroissement constant du nombre de déplacements à vélo à Genève;
- la nécessaire promotion du vélo par les pouvoirs publics afin de lutter contre l’augmentation du trafic automobile et les nuisances liées à la pollution et au bruit;
- qu’il existe dans de nombreuses villes d’Europe, notamment à Bruxelles, Paris, Lyon, Grenoble, Bordeaux, une «Maison du vélo», regroupant différents acteurs actifs dans ce milieu et proposant un large éventail de services à la population;
- que la dissémination des associations et entreprises œuvrant au développement des déplacements à vélo à Genève, à titre privé et professionnel, dessert la population, qui ne peut profiter pleinement des ressources offertes en termes d’information et de services;
- que renforcer les synergies entre associations et entreprises permettrait aux Genevois et visiteurs de passage de bénéficier d’un service complet, de trouver toutes les réponses à leurs questions, tous les conseils nécessaires à leurs déplacements quotidiens, excursions ou voyages à vélo, ainsi que des véhicules et divers matériels en un seul lieu;

¹ Annoncée, 3997.

Motion: pour une Maison du vélo à Genève

- qu’une coordination se développe déjà au sein des milieux cyclistes, qui travaillent actuellement à la mise en place d’un tel établissement et, dans ce but, à se regrouper au sein de l’Association Maison du vélo;
- que de nombreuses associations et petites et moyennes entreprises aux services complémentaires sont concernées ainsi que des emplois actuels ou à créer;
- qu’une partie des entreprises et associations sont prêtes à emménager rapidement;
- que la vocation de soutien aux associations de la Ville de Genève peut se faire en concertation avec des entreprises, qui participeraient activement à la pérennité d’un tel lieu,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- mettre en location, dans un délai raisonnable et selon des modalités à convenir avec l’Association Maison du vélo, des locaux pour la création d’une Maison du vélo en ville de Genève;
- étudier la possibilité d’affecter progressivement des surfaces de l’immeuble sis au boulevard James-Fazy 2/quai Turretini 1, actuellement vide, en concertation avec l’Association Maison du vélo.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Quand on se rend à l’étranger, qu’on arrive dans une ville européenne pour un week-end ou un rendez-vous d’affaires, on doit apprendre à se déplacer dans un nouvel environnement, se renseigner sur les différentes possibilités offertes en termes de mobilité... On apprécie alors une information disponible et claire. Ce genre de questions sur la mobilité, sur ses déplacements, on peut se les poser au quotidien; on doit y réfléchir chez soi, remettre en cause ses habitudes pour trouver le mode de déplacement idéal.

Que ce soit dans des capitales comme Paris ou Bruxelles, ou dans des villes comme Lyon, Bordeaux ou Grenoble, on trouve une maison du vélo offrant plusieurs services: location de vélos, de casques, renseignements sur les itinéraires cyclables... Tout cela à l’intention des touristes et des habitants. A Genève, où une tradition du vélo existe depuis longtemps, où notamment l’Association Pro Vélo, anciennement l’Aspic, travaille depuis plus de vingt-cinq ans à la promotion de ce mode de transport, il n’y a toujours pas de maison du vélo. De même, il n’y a pas encore de système performant de vélos en libre service, comme le Parti démocrate-chrétien le rappelait récemment dans une motion M-700, alors que des villes de tradition moins cyclophile comme Paris en ont déjà.

Bien sûr, les cartes des itinéraires cyclables sont distribuées à l’Arcade d’information de la Ville de Genève et chez la plupart des marchands de vélos,

mais pour obtenir toutes les informations nécessaires à améliorer sa mobilité, pour trouver les réponses aux questions qu'on peut se poser en préparant une balade, voire un voyage à vélo, ainsi que pour vraiment se renseigner sur le matériel idoine à acquérir en fonction de ses besoins en termes de déplacements quotidiens, il faut se rendre aux quatre coins de la ville et recouper les renseignements obtenus.

Que ce soit près d'une gare ou dans un quartier touristique, une Maison du vélo permettrait de concentrer informations et services pour les touristes, mais principalement pour les habitants de Genève, afin d'encourager ce mode de déplacement, qu'il soit occasionnel ou quotidien. L'éventail de services qui pourrait y être proposé va d'un atelier de réparation – comme il devrait y en avoir dans tous les quartiers de Genève – à une station de location et de prêt de vélos, en passant par des informations sur les vélos électriques, avec la possibilité de recharger sa batterie ou d'essayer tel ou tel modèle, sans oublier l'aspect culturel, avec des expositions de photos, des projections, des conférences, des récits de voyages et des débats.

Les associations liées au vélo pourraient animer ces activités. La Ville soutient le monde associatif, qui accomplit un travail de sensibilisation nécessaire. Elle ne doit pas se soustraire à sa mission, mais un lieu identifié ne peut que compléter et renforcer ce travail, en fonctionnant comme une véritable vitrine. Dans un canton et une ville comme Genève, où les distances parcourues sont généralement modestes, le vélo est un moyen de transport idéal. Il reste cependant un travail important à fournir pour promouvoir ce moyen de transport.

Dans ce domaine, de nombreux acteurs œuvrent, malheureusement de façon disparate, à la promotion du vélo. La Maison du vélo serait un espace où associations, utilisateurs et autorités pourraient se rencontrer, échanger et développer de nouvelles synergies. Tout cela en créant bien entendu des emplois, car c'est là également un enjeu du développement durable: mobilité douce et économie génératrice d'emplois. La Maison du vélo a pour vocation d'être une vitrine ouverte et visible, où chaque personne puisse trouver des informations pertinentes sur le vélo en tant que moyen de transport, activité sportive ou vecteur de services. Une telle vitrine serait un atout indéniable pour Genève. Il va sans dire que tous les acteurs concernés par le vélo, sans forcément être locataires – associations, prestataires de services et individus – doivent avoir leur place au sein de cette institution, qui a pour vocation de devenir la référence, le lieu de rencontre et d'échange pour toute personne intéressée de près ou de loin à ce moyen de transport, d'épanouissement et d'évasion.

Dans une République comme Genève, on n'imagine pas encore donner un château à la petite reine, mais faisons en sorte qu'elle ait moins sa Maison du vélo! C'est pourquoi je vous demande instamment de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je ne vais pas allonger après l'exposé de notre collègue de Kalbermatten. Je dirai juste que la Maison du vélo est le genre de projet dont on se demande pourquoi il n'a pas encore été réalisé, tant on y souscrit lorsqu'on en prend connaissance. Heureusement, certains partenaires privés et associatifs n'ont pas le nez dans le guidon et ont monté ce projet, qui paraît aujourd'hui indispensable pour Genève. En effet, tout le monde est d'accord pour dire que la promotion du vélo ne peut qu'être bénéfique pour notre ville.

Nous demandons également le renvoi de la motion en commission de l'aménagement et de l'environnement, car il ne suffit pas qu'une idée soit sympathique: il faut aussi voir si le projet tient la route. Nous souhaitons donc pouvoir faire quelques vérifications en commission.

M. Alexis Barbey (L). Lorsque les libéraux ont signé cette motion, c'était sur la base d'une vision un peu différente du projet. En fait, pourquoi avons-nous besoin d'une Maison du vélo selon le texte de cette motion? Pour centraliser la communication autour du vélo? Peut-être. Pour offrir des services de location et de réparation en un seul lieu? Peut-être aussi. Pour permettre aux utilisateurs de trouver des informations en un même lieu? Voilà un noble objectif. Mais ces services-là existent déjà. La possibilité de louer un vélo à Genève existe déjà au bord du lac et derrière la gare, à des endroits tout à fait adéquats et accessibles.

S'agissant de la deuxième partie de cette motion, qui voudrait consacrer le 2, boulevard James-Fazy à cette Maison du vélo, il se trouve que cet immeuble est très charmant, voire luxueux, mais qu'il n'y a aucune possibilité de parquer et aucun dégagement qui permettrait d'entreposer des vélos. Ce projet part d'une bonne intention, mais sa réalisation pose problème. C'est pourquoi les libéraux refuseront cette motion. (*N.d.l.r.: M. Barbey retire sa signature de cette motion. Corrigé au Mémorial.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Je ne vais pas reprendre les arguments développés par les intervenants démocrate-chrétien et Vert. Je dirai simplement que le groupe socialiste propose, quant à lui, le renvoi de cette motion à la commission Agenda 21.

M. Olivier Fiumelli (R). Pour le groupe radical, cette motion est en fait une déclaration d'amour à la petite reine! C'est un projet qui peut paraître utopique au premier abord et nous avons effectivement besoin de plus d'informations pour pouvoir le voter formellement. C'est pourquoi nous accepterons de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Motion: pour un vote à l'appel nominal solennel

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition du groupe libéral et 1 abstention de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix, son renvoi à la commission Agenda 21 est accepté par 26 oui contre 23 non.

7. Motion du 21 janvier 2008 de M^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Christiane Olivier, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Nicole Valiquer Greccuccio, MM. Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland et Thierry Piguet: «Pour que l'appel nominal soit vraiment nominal et solennel» (M-769)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que cette mesure est exceptionnelle et qu'elle n'intervient que rarement;
- que depuis l'introduction du vote électronique elle a perdu toute sa valeur symbolique;
- que le vote nominal marque effectivement l'engagement actif personnel de chaque conseiller municipal et conseillère municipale,

le Conseil municipal demande de réintroduire la procédure de vote nominal par appel oral, dans l'ordre alphabétique des membres du Conseil municipal.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Je dois avouer que l'origine de cette motion est mon retour, après huit ans d'absence, dans cette enceinte. Je profite de l'occasion pour remercier mes camarades socialistes d'avoir accepté de la cosigner. En fait, elle part d'un constat personnel lié au fait que, huit ans s'étant écoulés, deux nouveautés ont été introduites dans l'intervalle, soit le vote électronique et la retransmission télévisée de nos débats sur TV Léman bleu.

Paradoxalement, ces deux progrès technologiques ont eu chacun un effet inverse. D'une part, notre engagement au quotidien et nos débats sont rendus plus visibles par la population, mais, en même temps, les votes nominaux ne le sont plus. Ces moments où notre engagement est le plus fort, le plus important – c'est en tout cas ainsi que je ressentais à l'époque ces votes nominaux, qui n'intervenaient que rarement mais dans des circonstances un peu exceptionnelles et parti-

¹ Annoncée, 3997.

Motion: pour un vote à l'appel nominal solennel

culières – ces moments, donc, où l'engagement personnel de chacun devrait être rendu plus visible, n'ont plus aucune visibilité du fait de l'introduction du vote électronique. On peut dire que notre engagement est en quelque sorte confisqué à la population, puisqu'il est rendu invisible du fait de ce projet technologique.

J'ai bien noté que mes voisins Verts allaient refuser ce projet de motion. J'ai entendu, l'autre jour, les remarques moqueuses sur le mot «solennel», quand l'appel nominal a été demandé par les Verts eux-mêmes d'ailleurs. La personne qui s'est moquée n'est pas là ce soir, mais je dois dire que cela m'a fait un peu mal... En effet, je pense que, non seulement par rapport au vote nominal, mais d'une manière plus générale, notre plénum devrait, dans toutes ses actions, prises de position et attitudes, retrouver un peu de solennité et de bonne tenue, par respect pour nous-mêmes tout d'abord, mais également par respect pour les spectateurs et les électeurs. Actuellement, entre ceux qui mangent, qui boivent, qui barjaquent tous azimuts, je trouve que cette enceinte ressemble vraiment au *Loft*!

Par conséquent, à travers l'invite à renvoyer cette motion à la commission du règlement, qui devrait l'examiner sur le seul sujet du vote nominal, nous plaignons aussi pour un peu plus de tenue dans nos débats.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Effectivement, nous bénéficions dorénavant du vote électronique, et c'est tant mieux. Les votes nominaux, s'ils sont faits par vote électronique, sont néanmoins répertoriés et figurent au *Mémorial*, qui est publié et dont chacun peut prendre connaissance. Avec cette motion, nous risquons de nous priver de la possibilité de demander le vote nominal par peur de faire perdre un temps précieux à notre Conseil. Il ne convient pas que nous utilisions dix minutes simplement pour dire si nous votons oui ou non. Pour notre part, nous souhaitons gagner du temps et non en perdre. C'est pourquoi nous refuserons cette motion.

M. Jacques Hämmerli (UDC). La multiplication des séances supplémentaires de notre Conseil, du fait que nous sommes empêchés de traiter nos ordres du jour par l'introduction de motions dont l'urgence n'est en définitive que celle de flatter l'ego de leurs auteurs, devrait nous inciter à nous limiter à l'exercice de nos compétences réelles et à ne pas chercher continuellement à être comme la grenouille de la fable!

L'appel nominal a pour fonction de laisser une trace des votes, sur un objet donné, dans le *Mémorial* des séances du Conseil municipal – cela vient d'être

rappelé – tout comme de prendre date sur la politique suivie par les différentes fractions de ce Conseil. Chacun pourra ainsi ultérieurement faire état des positions prises. Rien n'interdit qu'à l'issue de l'enregistrement électronique des votes le bureau donne connaissance des noms des conseillères et conseillers qui ont voté oui, non, ou encore qui se sont abstenus ou n'ont pas voté. Cette façon de procéder satisferait l'amour-propre des motionnaires.

En rappelant qu'en définitive l'important est de garder une trace des prises de position, je souligne que ce qui doit demeurer solennel, ce sont les manifestations véritablement exceptionnelles, telles la séance d'installation ou encore les prestations de serment des membres de ce Conseil. L'Union démocratique du centre rejettera cette motion qui, au cas où elle serait acceptée, prolongerait inutilement nos débats.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (L). Cette motion est marquée du sceau du bon sens. J'aime l'idée de donner un peu de poids au direct, un peu de solennité. Au regard de chacun des considérants, nous ne pouvons qu'y agréer. *Last but not least*, le groupe libéral ira donc dans le sens de ce projet et acceptera cette motion.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Autant le groupe démocrate-chrétien est d'accord avec M^{me} Brunier quand elle dit qu'un peu plus de tenue dans nos débats ne ferait pas de mal, autant par contre la notion de la valeur symbolique de l'appel nominal ne nous séduit pas.

Le groupe démocrate-chrétien pense qu'avant toute chose, quand nous sommes réunis dans cette enceinte, c'est nos méninges qu'il faut faire travailler. Il nous faut étudier les objets pour leur propre mérite – j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le dire tout à l'heure. Nous ne sommes pas là pour mener des actions symboliques ou pour faire des effets de manches qui, eux, nous font à coup sûr perdre beaucoup de temps. Notre réticence ne tient donc pas tellement aux minutes que prend l'appel nominal, mais plutôt au message dont on veut l'investir. Pour nous, l'aspect symbolique est très secondaire. Nous considérons qu'avant tout il nous faut avancer sur les dossiers, aboutir à des décisions intelligentes et travailler à ce pourquoi nous sommes élus. Car il ne faut pas l'oublier: si nous siégeons ici, c'est en principe pour le bien commun de nos concitoyens.

M. Olivier Fiumelli (R). Le Parti radical s'étonne que l'Alternative continue, par le biais de ce genre de motion, à bloquer nos débats, donc à bloquer le travail

Résolution: pas de courriers anonymes au Conseil municipal

de l'administration, qui a besoin que le Conseil municipal soit efficace. Pour notre part, nous joindrons l'acte à la parole et nous refuserons donc cette motion.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 31 non contre 25 oui.

8. Résolution du 21 janvier 2008 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Lathion et Gérard Deshusses: «Pas de courriers anonymes!» (R-106)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Considérant que:

- tout-e citoyen-ne ou groupe de citoyen-ne-s peut librement interpeller le Conseil municipal par le biais de pétitions ou de simples courriers;
- certains de ces courriers sont parfois dépourvus de noms et de coordonnées précises, voire, comme cela s'est produit récemment, qu'ils portent une signature annoncée comme fausse;
- l'exercice serein de la démocratie exige que l'identité des auteurs soit aussi clairement énoncée que leurs demandes ou remarques;
- la résolution R-76 (162^e année), portant sur un objet très proche, a été acceptée à l'unanimité,

le Conseil municipal invite son bureau à ne pas prendre en considération – et, donc, à ne pas transmettre aux conseillers municipaux – les courriers anonymes ni les courriers signés d'un faux nom.

M. Gérard Deshusses (S). Avec cette résolution, il s'agit simplement de mettre les choses au point. Mesdames et Messieurs, envoyer un courrier anonyme, c'est faire preuve de lâcheté, de couardise, c'est se cacher pour dire des choses parfois fausses, ou malhonnêtes, scandaleuses, insultantes. Face à un courrier anonyme, il n'y a pas d'interlocuteur, il n'y a pas de dialogue possible et il n'y a pas plus de réponse à donner puisqu'on ne sait à qui s'adresser. Le bon sens commande donc que ce type de courrier, quelle que soit la manière dont il a été envoyé, soit simplement mis à la poubelle, car c'est tout ce qu'il mérite. Or, sans vouloir citer la personne qui nous l'a transmis, il se trouve que, par mégarde sans

¹ Annoncée, 3997.

Résolution: pas de courriers anonymes au Conseil municipal

doute – mais il ne devrait pas y avoir de mégarde – nous avons été informés d'un courrier anonyme portant sur un sujet dont nous avons débattu ici. Moi-même et les cosignataires de cette résolution demandons donc instamment que tout courrier anonyme soit simplement détruit et que nous n'en ayons aucun écho.

Préconsultation

M. Olivier Fiumelli (R). Le groupe radical n'aime pas non plus les courriers anonymes, mais nous pouvons imaginer qu'il y a des cas où l'auteur doit rester anonyme. En l'occurrence, il nous semble que ce n'est pas au Conseil municipal de dicter sa conduite au bureau et que ce dernier doit rester libre de décider ce qu'il veut faire des courriers anonymes. Notre Conseil délègue au bureau un membre par groupe: nous estimons que ces personnes sont compétentes et que c'est leur travail de faire ce tri. Par ailleurs, je relève qu'une instance cantonale encourage ce qu'on peut appeler la délation, ou en tout cas les dénonciations par courrier anonyme. Cette instance est dirigée par la gauche: il s'agit de la Cour des comptes... Nous ne soutiendrons donc pas cette résolution.

M. Gérard Deshusses (S). Je ne pensais pas devoir intervenir à nouveau... Il y a deux aspects à prendre en compte. Tout d'abord, on peut effectivement imaginer, même dans une démocratie comme la nôtre, que certains ne veulent pas que leur nom soit connu. Dans ce cas-là, certes – vous avez raison, Monsieur Fiumelli – on peut concevoir que la personne écrive, non pas de façon anonyme, mais en demandant que son anonymat soit préservé. Cela, je l'admets parfaitement, pour autant que le bureau, ou en tout cas son président, sache qui est la personne qui a envoyé le courrier en question.

En revanche, ici, il n'est pas question de «délation», Monsieur Fiumelli, mais simplement de courriers d'information. En l'occurrence, c'était une lettre qui était plutôt raciste. Je n'encourage pas la délation, quelle qu'elle soit, je trouve que c'est un procédé regrettable. J'imagine qu'il y a des situations où il faut faire ainsi, même si je préfère ne jamais y être mêlé. Cela dit, ici, ce n'était pas le cas: il s'agissait simplement d'un courrier qui nous a été adressé à titre informatif. Je le répète, on peut demander l'anonymat, l'aval est donné par le bureau, et puis c'est tout!

M^{me} Danièle Magnin (L). Il nous semble à nous, groupe libéral, que cette résolution est frappée au coin du bon sens. En effet, un courrier anonyme ne mérite pas d'autre traitement que vertical! Et nous n'avons pas à être dérangés par

Résolution: pas de courriers anonymes au Conseil municipal

la communication, la transmission de tels courriers. Je porte à votre connaissance, pour ceux qui l'ignoraient, qu'il existe au plan cantonal une loi Halpérin, qui dit tout simplement que le courrier anonyme n'est pas transmis. C'est donc une loi cantonale qui prévoit la chose en ce qui concerne le Grand Conseil. Nous estimons qu'il est nécessaire d'avoir une disposition du même type au niveau municipal et nous soutiendrons donc cette résolution.

M. Pascal Rubeli (UDC). Pour nous, un courrier anonyme n'a pas de valeur y compris aux yeux de celui qui l'écrit. En effet, soit on a envie d'être présent dans une démarche, soit on n'en a pas envie. Si l'on désire que le courrier soit traité anonymement, c'est là une autre affaire. Mais un courrier tout simplement anonyme mérite exactement le traitement qui vient d'être préconisé: il n'a pas à être pris en considération. Là, je ne fais même pas appel à la loi – la loi Halpérin dans le cas d'espèce – mais bien à la simple logique, à la conscience, à l'éthique. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons cette résolution.

M^{me} Alexandra Rys (DC). En deux mots, je rappellerai que nous avons le plaisir de vivre dans un pays qui connaît un régime démocratique depuis fort longtemps. Les uns et les autres, nous nous plaisons souvent à le répéter dans nos débats, à nous en faire fort, à nous en faire une gloire... Or, en définitive, dans un pays où n'importe qui peut se lever, dire ce qu'il a à dire et être entendu, quels que soient ses propos, le meilleur moyen de faire honneur à cette démocratie qui nous est si chère, c'est de n'accepter que les propos émanant de personnes qui se font connaître, qui parlent à visage découvert. Comme l'a excellemment dit tout à l'heure M. Deshusses, c'est aussi la condition du dialogue. Voilà pourquoi, sans hésitation, je vous invite à accepter cette résolution.

M. Grégory Baud (R). Comme l'a dit M. Fiumelli, il est parfois des situations où l'anonymat s'impose. J'ai entendu tout à l'heure l'intervenant socialiste évoquer une lettre anonyme, malheureuse, qui nous a été transmise et qui a été l'élément déclencheur de cette résolution. Alors, certes, ce type de courrier ne devrait pas passer à travers le filtre du bureau du Conseil municipal. Néanmoins, même si cette résolution défend dans l'absolu une bonne idée, il est des cas où des personnes ne sont pas en mesure de donner leur identité, même au bureau du Conseil municipal. Imaginez une personne en situation irrégulière, par exemple, qui voudrait dénoncer les abus dont elle est victime et qui n'oserait pas donner son nom, par peur de l'autorité et en raison de sa situation personnelle difficile. Au lieu que les courriers anonymes soient systématiquement jetés au panier, comme le demande M. Deshusses, nous pensons que le bureau du Conseil muni-

cipal doit jouer son rôle de filtre et juger au cas par cas si tel courrier, même anonyme, est digne d'intérêt et si, à défaut de réponse, il nécessite que des mesures soient prises.

Mise aux voix, la résolution est acceptée par 51 oui contre 6 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal invite son bureau à ne pas prendre en considération – et, donc, à ne pas transmettre aux conseillers municipaux – les courriers anonymes ni les courriers signés d'un faux nom.

9. Projet d'arrêté du 20 février 2008 de M^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Roland Crot et Jacques Hämmerli: «Introduire l'interpellation écrite dans le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève» (PA-75)¹.

Exposé des motifs

Constatant que, d'une part, plusieurs motions déposées depuis le début de la mandature 2007-2011 ont en réalité – selon leur rédaction et leur(s) invite(s) – un caractère prépondérant de demande d'explication de la part de l'exécutif municipal et que, d'autre part, l'ordre du jour du Conseil municipal accuse un retard considérable du fait de nombre de projets de motion reportés, il convient de corriger cet état de fait insatisfaisant.

C'est pourquoi nous préconisons de compléter les articles 54, 55 et 56 du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005 (LC 21 111).

Au bénéfice des explications ci-dessus, nous invitons le Conseil municipal à adopter le projet d'arrêté ci-après.

¹ Annoncé, 4417.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal du 20 avril 2005;
sur proposition de conseillères et de conseillers municipaux,

arrête:

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève est modifié comme suit:

«Art. 54 Définition

»(*complété*) L'interpellation est une demande d'explication adressée au Conseil administratif. Elle revêt une forme orale ou écrite.

»Art. 55 Annonce

»1. (*complété*) L'interpellation orale doit être annoncée par écrit au président ou à la présidente, au cours de la séance.

»2. (*inchangé*).

»3. (*nouveau*) L'interpellation écrite est déposée auprès du Bureau lors de chaque séance du Conseil municipal et portée à la connaissance de l'assemblée lorsque sont abordées les nouvelles propositions des conseillers municipaux.

»Art. 56 Développement

»1. (*complété*) L'auteur-e motive son interpellation, à laquelle le Conseil administratif répond immédiatement ou lors d'une prochaine séance, mais au plus tard à la première séance qui suit l'expiration d'un délai de 3 mois, et dans la forme écrite s'il s'agit d'une telle interpellation. S'il ne peut respecter le délai imparti, le Conseil administratif le justifie par la production d'un rapport intermédiaire.

»2. (*inchangé*).

»3. (*inchangé*).»

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ce projet d'arrêté a pour but de gagner du temps. J'ai la faiblesse de croire que chacun a pris connaissance de l'exposé des motifs. Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission du règlement pour que nous puissions en parler plus longuement.

Préconsultation

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous considérons que ce projet d'arrêté est une fausse bonne idée. Si, comme l'Union démocratique du centre, nous pouvons regretter que de nombreuses motions soient en fait de simples demandes d'explications, il nous semble qu'en Ville de Genève nous avons déjà un outil pour ce genre de demande, qui est la question écrite. Cet outil nous satisfait pleinement, même s'il n'est effectivement pas assez utilisé par les conseillers municipaux, qui ont tendance à lui préférer la motion. Cela dit, ce n'est pas parce que les conseillers déposent les mauvais types de textes qu'il faut introduire l'interpellation écrite, qui existe au Grand Conseil mais qui n'a pas forcément son sens au Conseil municipal. Pour cette raison, nous refuserons ce projet d'arrêté.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Notre groupe est d'accord avec ce qui vient d'être dit et n'entrera pas en matière. En effet, nous disposons de la question écrite, qui permet au Conseil administratif de répondre également par écrit et à tout le Conseil municipal d'être informé. Une interpellation a de la valeur surtout lorsqu'elle est urgente, quand on interpelle directement le Conseil administratif et que celui-ci peut répondre immédiatement. Mais, en l'occurrence, la question écrite est parfaitement adaptée à notre parlement.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Le groupe socialiste n'acceptera pas non plus le projet d'arrêté proposé par l'Union démocratique du centre. En effet, si je me réfère au Grand Conseil, où les interpellations urgentes orales ont été remplacées par les interpellations urgentes écrites, je dirai que, dans les séances plénières, il y a moins de rapports directs avec les conseillers d'Etat, moins de vivacité dans les débats et moins d'immédiateté dans les réponses.

Pour nous, l'interpellation orale a ceci de magnifique, c'est qu'elle permet d'interpeller, comme son nom l'indique, directement un conseiller administratif ou une conseillère administrative sur un sujet qui fait problème dans le quotidien des habitantes et des habitants, mais qui ne mérite pas en soi une motion. En outre, l'interpellation orale a le mérite de donner à l'ensemble des groupes la possibilité de s'exprimer, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires. C'est là une manière de vivifier la démocratie. Enfin, une interpellation qui serait développée par écrit nuirait, selon nous, à l'immédiateté des questions que peut poser le Conseil municipal à ses magistrats et magistrates.

Nous estimons que les interpellations doivent rester orales, car elles permettent de faire le lien entre la population et le Conseil administratif sur des problèmes concrets, de vie quotidienne, qui peuvent être ainsi résolus rapidement.

Encore une fois, l'exemple du Grand Conseil n'est pas un exemple que nous voulons suivre, parce que les réponses aux interpellations urgentes écrites donnent un travail considérable à l'administration, mobilisent des personnes. Les réponses urgentes se font en plus attendre; elles finissent sur les pupitres des députés, mais finalement qui s'en soucie? Plus grand monde! En conséquence, nous trouvons qu'il est beaucoup plus efficace d'obtenir une réponse orale de la part de nos magistrats et magistrates.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Le groupe démocrate-chrétien accueille avec intérêt cette proposition de l'Union démocratique du centre, qui donnera un nouvel instrument aux conseillers municipaux pour obtenir des réponses rapides sur des sujets urgents, et cela sans encombrer l'ordre du jour, ce qui est primordial. Ce n'est pas un luxe en effet, quand on voit la longueur de l'ordre du jour actuel et le retard dans le traitement des dossiers qui en découle. Donc, moins de débats sans fin, davantage de réponses à des questions précises: tout cela nous semble aller dans le bon sens. Pour cette raison, nous renverrons ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je voudrais tout d'abord remercier le groupe démocrate-chrétien pour l'accueil favorable qu'il réserve à ce projet d'arrêté. Je n'en dirai pas autant de ceux qui se sont exprimés tout à l'heure: que de mauvaises excuses, que de mauvais exemples! Si le règlement du Conseil municipal était respecté par le Conseil administratif, nous ne serions pas amenés à vous faire ce genre de proposition. Je relève ici que, parallèlement au dépôt de ce projet d'arrêté, j'ai déposé une demande d'interpellation I-170 le 20 février: elle se trouve au point 64 de notre ordre du jour et je pourrai probablement la développer au mois de septembre... En attendant, en même temps que ce projet d'arrêté, je déposais une question écrite QE-280 fort bien documentée: les trois mois de délai sont écoulés, et toujours pas de réponse de la part du Conseil administratif! Alors, Mesdames et Messieurs, soyez un peu sérieux!

J'ai été surpris qu'une collègue fonctionnaire de l'Etat se permette de critiquer l'interpellation urgente écrite, qui donnerait du travail aux fonctionnaires. En l'occurrence, au Grand Conseil, l'interpellation urgente écrite est déposée le jeudi et la réponse est fournie le vendredi. Si on a les éléments, cela ne demande pas des heures et des heures de recherches... Vous pouvez secouer la tête, Madame: je le sais pour avoir suffisamment fait ce travail pendant des années, et peut-être à un échelon plus élevé que le vôtre... Mais enfin, quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la gale. J'en ai pris acte. L'immobilisme est en marche, comme disait Edgar Faure, rien ne saurait l'arrêter!

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Je dois répondre à M. Hämmerli, puisqu'il fait mention d'une fonctionnaire qui devrait avoir honte... La fonctionnaire en question, c'est moi! Je travaille au Département des institutions et j'aimerais dire à M. Hämmerli que, depuis l'époque où il était fonctionnaire, les pratiques ont changé.

En effet, les réponses aux interpellations urgentes écrites ne sont pas données le lendemain, mais à la session suivante. En outre, ces réponses ont donné tellement de travail aux fonctionnaires, du fait que les réponses aux demandes étaient très détaillées et précises, que le Conseil d'Etat lui-même a demandé que les fonctionnaires inscrivent le temps passé à répondre à ces interpellations urgentes. Il a constaté que ce temps était beaucoup trop important et que cela méritait d'être redimensionné. Car, effectivement, on ne répond pas exactement la même chose selon qu'on est interpellé oralement ou par écrit. Très souvent, la réponse écrite est moins une réponse politique qu'un développement sur l'historique du dossier.

En l'occurrence, il ne s'agissait pas pour moi de dire que les fonctionnaires du Canton travaillent trop, mal ou pas assez. Il se trouve simplement que le Conseil d'Etat a estimé nécessaire de redimensionner le travail qui était demandé aux fonctionnaires, afin qu'ils se consacrent en priorité aux tâches pour lesquelles ils ont été engagés. Monsieur le président, vous transmettez à M. Hämmerli que c'est ce qui se fait aujourd'hui et que les réponses sont données, non le lendemain, mais à la session suivante. Or, à la session suivante, voyez-vous, rares sont les députés qui les consultent avec une attention soutenue car elles arrivent bien tard...

M. Mathias Buschbeck (Ve). Nous sommes un peu surpris de la réponse que vient de donner le conseiller municipal Hämmerli, à savoir que si le Conseil administratif ne répond pas à nos questions il convient de changer le règlement... Pour nous, ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder: il convient de faire en sorte que le règlement soit respecté. On ne change pas la loi parce qu'elle n'est pas respectée: on la fait appliquer!

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est refusée par 32 non contre 29 oui (1 abstention).

Le président. Le projet d'arrêté PA-76 et la motion M-773 sont reportés, les magistrats n'étant pas là... (*Exclamations.*) La motion M-772 est reportée parce que le motionnaire principal n'est pas là... (*Exclamations.*)

Mesdames et Messieurs, ce qui est valable pour les magistrats l'est pour les motionnaires. Mais c'est la remarque que j'allais faire: quand dix personnes ont signé une motion et qu'on me demande de la reporter en raison de l'absence de l'un d'entre eux, j'ai de la peine à comprendre. Mais vous êtes maîtres de votre ordre du jour, les motionnaires sont maîtres de leur objet...

M. Christian Zaugg (AGT). Monsieur le président, je dois dire que je proteste formellement: nous avons déposé ce projet d'arrêté PA-76, qui s'adresse d'une façon générale à l'ensemble du Conseil administratif, il y a déjà un certain temps. Or il y a ici parmi nous deux conseillers administratifs et je ne vois donc pas pourquoi nous ne pourrions pas le développer. Cet arrêté ne s'adresse pas exclusivement à M. Maudet, loin de là: on y évoque, c'est vrai, le problème des agents de ville, mais il y a d'autres aspects...

Le président. Quand je lis l'exposé des motifs, Monsieur le conseiller municipal, je constate qu'il ne concerne que les agents de ville...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, nous avons 79 objets à l'ordre du jour et il en reste encore pas mal à traiter. Donc, tenir compte de la volonté des magistrats en charge de ces dossiers ou de nos collègues motionnaires qui, pour des raisons tout à fait justifiées, ne sont pas là ce soir, eh bien, tenir compte de ces absences et reporter ces objets à un autre jour me semble tout à fait logique. N'en faisons pas un drame et continuons à travailler sur les objets qu'il nous reste à traiter et qui sont assez nombreux!

Le président. J'étais tout à fait de votre avis, Monsieur, mais il semble que ce ne soit pas l'avis de tout le monde dans cette enceinte...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Monsieur le président, tous les signataires du projet d'arrêté PA-76 sont là, tous! Il se peut qu'il manque l'un ou l'autre des magistrats, mais il manque toujours l'un ou l'autre des magistrats! Alors, pour ce qui nous concerne, nous pensons que cet objet doit être traité maintenant. Et comme l'a dit très justement M. Zaugg à l'instant, il y a ici deux représentants du Conseil administratif, notre projet d'arrêté ne s'adresse pas exclusivement à l'un d'entre eux mais au Conseil administratif in corpore. Nous ne l'avons jamais in corpore ou rarement. Alors, de grâce, traitons ce projet maintenant, renvoyons-le

en commission – car c'est ce que nous demanderons – et faisons notre travail tout simplement. Car si nous devons attendre l'agenda des uns et des autres, du Conseil administratif, il se peut que nos travaux durent encore plus longtemps que ce qui se passe en ce moment.

Le président. Bien, Madame la conseillère municipale, je viens d'en discuter avec les magistrats présents: d'après eux, il y a des informations que seul M. Maudet peut vous donner...

M^{me} Salika Wenger. Mais nous ne demandons pas d'informations!

Le président. Madame, j'écoute le Conseil administratif en l'occurrence. Le bureau prend la décision de reporter ces objets, comme cela nous a été demandé!

Et je vous informe que le point 46 est aussi reporté, à la demande des motionnaires! Nous traitons donc le point 47... (*Exclamations et protestations.*) Monsieur Chevalier?

M. Alexandre Chevalier (L). Ecoutez, Mesdames et Messieurs, ce manque de respect est quand même incroyable! Tout à l'heure, on reporte la motion M-770 signée par une dizaine de personnes du groupe socialiste, parce qu'une des motionnaires – M^{me} Sumi – est absente ce soir. Tout d'un coup, on nous dit que personne d'autre ne peut défendre cette motion, alors que M. Maudet reste exprès pour en parler. Et ici, dès qu'il s'agit de quelqu'un d'autre, le respect n'est pas réciproque. S'il vous plaît, un peu de réciprocité dans le respect. Si vous avez été d'accord de reporter, malgré la volonté de M. Maudet, la motion de M^{me} Sumi, vous pouvez accepter, lorsque M. Maudet n'est plus là, qu'on reporte le projet d'arrêté le concernant. Ce qui est valable pour l'un est valable pour l'autre, c'est une question de respect et de réciprocité entre les deux pouvoirs! (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La discussion est close!

10. Motion du 25 février 2008 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Mary Palante, Martine Sumi et Silvia Machado: «Péage routier urbain à Genève» (M-775)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les problèmes endémiques d’encombrement, de bruit et de pollution – notamment aux particules fines – auxquels Genève est confrontée;
- l’augmentation prévue de 47% du trafic motorisé d’ici à 2020 à Genève, selon le plan de mesures de l’ordonnance sur la protection de l’air 2003-2010;
- les graves conséquences de ces nuisances en termes de santé publique, de qualité de vie et de réchauffement climatique;
- les investissements colossaux que les communes genevoises, et la Ville en particulier, devront consentir d’ici à 2020 pour satisfaire aux normes fédérales en matière de protection contre le bruit et de protection de l’air;
- l’adoption par le Conseil fédéral en décembre 2007 d’un plan devant permettre aux villes de percevoir des redevances routières;
- les ambitions politiques d’améliorer le rapport qualité-prix des transports publics, de diminuer le trafic motorisé et de lui faire assumer une partie de ses coûts environnementaux et sociaux;
- qu’il n’y a pas deux péages routiers urbains identiques (Londres, Stockholm, Oslo, Singapour, Rome, Milan, Santiago, etc.) du fait de la variété des systèmes existants (caméras, puces, boîtiers, vignettes, GPS, êtres humains, etc.), du fait des différents objectifs politiques qui peuvent être poursuivis et du fait qu’aucune ville ne ressemble à une autre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’étudier l’opportunité et la faisabilité des différents modèles de péage routier urbain dans le contexte genevois;
- de travailler dans le cadre de cette étude en étroite collaboration avec le Canton de Genève et les autres communes genevoises;
- d’annoncer au Conseil fédéral son intérêt pour le principe du développement d’un péage routier urbain à Genève;
- de tenir le Conseil municipal régulièrement informé de l’avancement de ce dossier.

¹ Annoncée, 4422. Motion d’ordre, 4441.

M. Grégoire Carasso (S). Monsieur le président, je dois vous avouer que je suis très heureux de pouvoir intervenir sur ce point ce soir! Pour être tout à fait honnête, au vu du grand nombre de points reportés, je ne m'y attendais pas, considérant que certains conseillers administratifs semblent choisir, au gré de leur humeur et de l'ambiance, de traiter tel point tel soir plutôt qu'un autre...

Je suis donc très heureux de présenter cette motion relative au péage routier urbain, qui a été déposée au mois de février dernier. Elle part d'un constat relativement simple, partagé au demeurant par la plupart des groupes politiques de ce plénum, à savoir que les collectivités publiques, en fin de compte, se préoccupent peu des problèmes endémiques d'encombrement, de bruit et de pollution auxquels Genève est confrontée. Pourtant, dans le prolongement de ce constat, certains éléments, qui ne sont absolument pas contestés, nous laisseraient espérer le contraire. Je pense par exemple aux prévisions relativement fiables et stables au cours des années selon lesquelles le trafic motorisé va encore augmenter de 50% d'ici à 2020. Un autre élément difficilement contestable est celui des pics de pollution aux particules fines auxquels nous sommes confrontés et qui se répètent quasiment chaque année, au gré des saisons.

Face à ces constats et à l'inaction de la plupart des collectivités publiques, nous pouvons soit faire confiance à cette inaction, nous en remettre à l'aléatoire et rester à la maison avec les petits enfants et les vieillards lorsque les pics de pollution nous l'imposent. Ou alors, comme le groupe socialiste vous le propose, prendre le problème à bras-le-corps, poser des questions, proposer des solutions et en faire l'étude.

Une des possibilités dont on a beaucoup parlé ces derniers temps est celle du péage routier urbain. Le groupe socialiste, dans cette motion, se limite à poser la question de l'opportunité et de la faisabilité d'une telle solution en ville de Genève. Pourquoi cette prudence? Ce n'est pas parce que le groupe socialiste serait habité de doutes relatifs aux enjeux et aux problèmes de mobilité tels que nous les connaissons aujourd'hui et tels que nous les connaissons demain, mais simplement parce qu'il existe une multitude de péages routiers urbains, dans de nombreuses villes, et qu'il n'y en a pas deux qui soient identiques. Ils vont de la bonne vieille barrière moyenâgeuse, comme c'est le cas surtout dans les pays scandinaves, aux systèmes les plus technologiquement développés. Ces derniers sont généralement ceux auxquels on fait référence: je pense bien sûr aux systèmes qui ont été mis en œuvre, avec des bilans souvent mitigés, dans les villes de Stockholm et de Londres.

Les enjeux, je vous les rappelais à l'instant, sont pourtant essentiels: qualité de vie, santé publique, préservation de l'environnement... Mais il s'agit aussi d'une question de responsabilité financière, à laquelle je sais que ce plénum est sensible. Responsabilité financière, car toute une série de normes fédérales, les

plus connues étant les normes relatives à la pollution de l'air et au bruit, deviendront obligatoires d'ici à la fin de la prochaine décennie. Cela paraît loin, mais en matière de projets et de finances il n'est jamais trop tôt pour anticiper et planifier. Ces normes deviendront obligatoires et c'est autant d'investissements que devront, le moment venu, consentir les communes.

Dès lors, à la question de savoir qui va devoir payer, la fraction socialiste a été majoritairement convaincue que, pour des questions de justice, d'équité, il fallait, autant que faire se peut, tendre vers une imposition à la source des nuisances. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Conseil administratif lance une étude – nous croyons savoir qu'il a commencé à le faire dans l'intervalle – pour voir si le péage routier urbain peut être, dans le contexte de Genève, une solution intéressante, permettant d'atteindre simultanément les objectifs politiques suivants: enregistrer une diminution du trafic motorisé, faire assumer au transport motorisé une bonne partie de ses coûts sociaux et environnementaux et enfin financer une amélioration du rapport qualité-prix des transports publics.

Pour toutes ces raisons, j'espère que les différents groupes de ce plénum réserveront un accueil favorable à cette motion. Le groupe socialiste, lorsqu'il l'avait, dans un premier temps, étudiée et déposée, était loin de savoir que le Conseil administratif se lancerait dans une telle opération. Nous avons donc logiquement pensé utile de renvoyer la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ce soir, sous réserve de la décision de mon groupe, il est possible que la fraction socialiste vous propose de la renvoyer directement au Conseil administratif.

J'en profite pour apporter une dernière précision, puisque je mentionne notre exécutif dans cette conclusion: le groupe socialiste n'a pas imaginé une seule seconde qu'un tel projet puisse a priori s'appliquer dans une optique nombri- liste, à laquelle notre gouvernement nous habitue parfois, puisqu'un tel projet n'a, selon toute vraisemblance, de sens qu'à l'échelle de la région. C'est dans cet esprit que nous avons déposé la motion et nous espérons que les conclusions de l'étude nous apporteront des éléments utiles à cet égard.

Préconsultation

M. Jacques Baud (UDC). Péage urbain à Genève! Cette motion est une incitation au vol à la tire, un truc de plus pour tirer du pognon du porte-monnaie des automobilistes! C'est une nouvelle taxe même pas déguisée, un vol institutionnel! Mesdames et Messieurs, vous le savez, cela ne fera pas une voiture de moins en ville de Genève. Et combien de caméras, combien de fonctionnaires nous faudra-t-il pour gérer ce machin? Il n'y a pas besoin d'avoir fait les grandes écoles pour

savoir que cela coûtera un saladier en études inutiles. Il suffit à tout un chacun de réfléchir cinq minutes pour comprendre que cela n'empêchera pas une seule voiture d'entrer en ville.

Certes, il faut que nos experts puissent gagner du pognon, et puis cela en rassurera quelques-uns, qui auront l'impression, l'illusion d'avoir fait quelque chose. Mais ce sera pour rien, puisque l'on sait d'avance que ce ne sera qu'un moyen de plus pour piquer de l'argent aux automobilistes, et rien d'autre. Si ce n'est que, politiquement, ils pourront dire qu'ils agissent... Quelle tristesse! Non, Mesdames et Messieurs, ce ne sont pas vos centaines de caméras qui diminueront d'un seul gramme les particules fines qui vous font tant trembler. Non, et de loin, ce n'est pas la solution. Alors, nous, l'Union démocratique du centre, nous ne marcherons pas dans cette combine douteuse, et nous refuserons cette motion.

(La présidence est momentanément assurée par M. Thierry Piguet, vice-président.)

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). De plus en plus de villes taxent l'entrée au centre-ville pour les véhicules motorisés, dans le souci de réduire les impacts négatifs sur la santé des habitants dus aux nuisances que sont la pollution sonore et la pollution de l'air, et aussi pour décongestionner les rues et fluidifier la circulation, en premier lieu au profit des transports publics. Ailleurs, on a fait de très bonnes expériences, dont la plus célèbre est celle de Londres. Depuis l'introduction du péage urbain en 2003, le trafic s'est réduit de 21% et le nombre de cyclistes a augmenté de 43%. Rien que dans la première année, les émissions de CO₂ se sont réduites de 16% par rapport à l'année précédente.

Un autre exemple est celui de Milan, une des villes les plus polluées d'Europe. Milan a introduit son «écopass» au début de l'année 2008; le prix de l'entrée en ville varie selon la pollution générée par le véhicule, avec l'effet désiré par les concepteurs: le nombre de voitures les plus taxées s'est réduit de 40% déjà après le premier mois, tandis que le trafic en général a régressé de 23%. Dans la même période, les transports publics ont enregistré une augmentation du nombre de passagers de 9% et leur vitesse moyenne en ville a augmenté également de 9%. En conséquence, la pollution de l'air a nettement diminué; ainsi, les particules fines ont diminué de 21% en mars.

A Milan, le périmètre couvert par la taxe est de 8 km², ce qui représente la moitié de la surface de la ville de Genève. C'est dire que l'argument selon lequel Genève est trop petite pour un péage urbain n'est pas pertinent. Sachant qu'à Milan le périmètre concerné est encore plus petit, il n'y a pas lieu de refuser un

péage urbain avec cet argument. Enfin, le revenu estimé de la taxe à Milan s'élève à 24 millions d'euros par an. Il sera investi pour créer des pistes cyclables et renforcer le parc de bus publics. C'est un revenu non négligeable et je suis sûre que nous trouverons de quoi l'utiliser ici, à Genève.

Je tiens aussi à rassurer ceux qui craignent que le péage urbain reporte des charges sur les habitants et les autorités des communes avoisinantes. Oui, en fait, c'est cela l'idée: nous voulons que ceux qui sont à l'origine des nuisances soient obligés de payer, selon le fameux principe du pollueur payeur. Pour l'instant, ce sont les habitants de la ville qui paient au profit des habitants de l'agglomération. Nous payons les conséquences de la pollution de l'air, qui porte atteinte à notre santé; nous payons en devant supporter les nuisances sonores dont nous souffrons. En moyenne, la pollution de l'air raccourcit la vie des Européens de 8,6 mois. La semaine passée encore, on a pu lire dans la presse qu'un rapport récemment publié concluait que la pollution était toujours très inquiétante en ville de Genève et qu'il faudrait prendre des mesures.

Nous ne manquons pas de déclarations de bonnes intentions dans notre ville, surtout en matière de développement durable et de protection de l'environnement, mais il est plus que temps d'explorer sérieusement les mesures à disposition des autorités pouvant contribuer de manière efficace à réduire les nuisances. Le péage urbain est une de ces mesures potentielles à étudier.

Pour toutes ces raisons, les Verts soutiennent cette motion. Nous nous réjouissons de l'étudier en commission de l'aménagement et de l'environnement, où nous attendons aussi, avec impatience, les résultats de l'étude déjà lancée par le Conseil administratif à ce sujet.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Les radicaux se sont engagés à œuvrer en faveur de la qualité de vie des habitantes et des habitants de la Ville de Genève. Ils sont donc favorables au renvoi de cette motion pour étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

En effet, s'agissant du péage urbain, tout a été dit et son contraire. On nous a parlé des modèles de Londres, de Stockholm, de Singapour, de Milan. Chaque ville a expérimenté son système, son infrastructure, a accumulé un certain nombre d'expériences. Toutes sortes de données ont été publiées par les médias, ces derniers temps, sur les investissements relatifs aux différents systèmes mis en place, sur les divers bénéfices que ceux-ci pouvaient apporter, sur l'usage qui était fait de ces bénéfices éventuels. Beaucoup d'arguments ont également porté sur l'impact social du péage urbain, qui aurait tendance effectivement à pénaliser les bas salaires. En outre, l'incidence sur la circulation dans le périmètre concerné, mais également les éventuels reports de circulation dans les périmètres voisins

sont des critères qu'il nous semble très important d'étudier dans les différentes variantes, afin de pouvoir, de manière non dogmatique, nous positionner et apporter une réponse circonstanciée sur la base des études.

En effet, il s'agit d'envisager la problématique de la circulation en ville de Genève et dans le canton en général, puisque, comme l'a dit à juste titre mon préopinant, il sera vraisemblablement difficile de limiter l'exercice à l'échelle unique de la ville. Les problèmes de circulation, d'embouteillages, de nuisances, sont des constats partagés par tout le monde, et tout le monde s'accorde à dire qu'il faut agir. En l'occurrence, le péage urbain est-il une solution possible? Nous attendons précisément des études demandées par cette motion les réponses circonstanciées, factuelles, qui nous permettront de nous positionner en la matière.

A cet égard, le groupe radical souhaite que soit pris en considération dans ces études ce qu'un chercheur du laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL a appelé la solution de l'Oregon. Celle-ci aurait pour avantage de limiter les investissements et de permettre d'orienter de manière très précise, en fonction des catégories de la population, le montant des différentes taxes à appliquer.

Pour toutes ces raisons, le groupe radical demande le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Une fois de plus, j'ai l'impression que nous sommes hors de notre champ de compétence. J'aurais souhaité que les Verts, notamment, se mettent d'accord entre magistrat municipal et conseiller d'Etat, puisque, à ma connaissance, les vues de M. Cramer divergent complètement de celles de M. Mugny en la matière. M. Cramer et ses services ont déjà affirmé qu'il n'y avait rien de nouveau en ce qui concerne la politique du gouvernement cantonal, qui vise d'abord à limiter la circulation sur certains axes, à développer les transports publics et à diminuer les places de parc. Avec cette motion, j'ai l'impression qu'une fois de plus on s'attaque aux moyens avant d'avoir vraiment déterminé le fond de la question. Le fond de la question étant de développer avant tout une politique générale en faveur de Genève, en sachant exactement ce que l'on veut en matière de circulation.

Or cette politique générale, nous ne l'avons pas définie et, à chaque fois que nous abordons ce sujet, nous nous heurtons au dogmatisme des uns et des autres. Quand les démocrates-chrétiens proposent de remplacer des places de parc en surface par des places en souterrain, tout le monde, sur les bancs de la gauche, s'y oppose. Et lorsque la gauche propose d'autres solutions en matière de mobilité douce, sur les bancs de la droite, nous y sommes très souvent opposés. C'est dire qu'il faut nous mettre autour d'une table, non pas pour analyser le péage urbain, mais pour étudier ce que nous voulons faire en matière de circulation, dans

une ouverture d'esprit complète. Ce n'est pas le cas ici, avec cette motion. J'ai l'impression que les motionnaires veulent acheter des barrières sans connaître la surface du champ à clôturer...

Et puis, on a comparé Genève à Milan, à Londres... Là aussi, il faut tenir compte des besoins de la population. Or la population des automobilistes en a ras le bol d'être tondue comme elle l'est actuellement et d'être considérée comme la vache à lait de toutes les idées politiques, y compris des gadgets politiques. Lorsque M. Mugny a lancé son idée de péage urbain, il en a tiré gloire dans tous les journaux de la République. Idem pour Moritz Leuenberger. Et voilà que les socialistes embouchent maintenant cette trompette-là.

Pour notre part, nous le regrettons, car nous pensons que l'heure n'est pas à cette motion. Nous espérons, nous démocrates-chrétiens, que des états généraux de la circulation se tiendront un jour, mais en toute ouverture et non pas de la manière dont nous traitons le problème dans ce Conseil municipal. Restons dans notre champ de compétence, qui n'est pas d'analyser en permanence les problèmes du Canton et de la Confédération, ni d'étudier des gadgets, comme cela nous est proposé ce soir.

M. Christian Zaugg (AGT). Tout ce qui peut contribuer à réduire la circulation à Genève intéresse le groupe A gauche toute! Nous avons proposé la gratuité des transports publics, qui aurait pu occasionner un report modal de 20 à 30%, initiative, hélas, refusée par le peuple et, en toute logique, on passe aujourd'hui au péage urbain. Ce système plus contraignant nous intéresse, mais demande un certain nombre de cautions.

Tout d'abord, il faut constater que le péage urbain relève davantage des compétences cantonales, car on imagine mal une mesure qui s'arrêterait aux seules limites territoriales de la Ville de Genève. Mais l'idée est intéressante. D'aucuns ont parlé de macarons, de dispositifs moins coûteux que des caméras de surveillance... des idées intéressantes qui nous conduisent à penser qu'il convient d'étudier ce problème à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Grégoire Carasso (S). Je donnerai quelques précisions par rapport aux différentes interventions. La plus frappante à mes yeux est bien entendu celle du groupe qui aime clamer qu'il souhaite travailler dans une approche – comment dites-vous habituellement? – une approche d'opposition constructive. En l'occurrence, je ne vois pas grand-chose de constructif dans la prise de parole de M. Lathion et je suis surpris que le groupe démocrate-chrétien soit aussi conservateur sur les questions de mobilité.

Mesdames et Messieurs, vous avez sous les yeux une motion qui propose une solution par rapport à un problème d'une ampleur dont je croyais que vous aviez pris conscience. Et lorsque je parle d'ampleur, transition toute simple, celle-ci vaut aussi pour le volet financier des questions de mobilité. C'est un volet éminemment important – l'expression de vache à lait a été utilisée – qui se résume ainsi: qui va financer, et comment, le respect des normes en matière de protection de l'air et contre le bruit en ville de Genève? Certes, cela dépasse les frontières de notre commune, mais je ne considère pas pour autant que celle-ci ne doit rien faire. Elle doit agir avec les autres communes. Nous sommes une commune urbaine, les anciens aiment encore à parler de communes qui nous entourent comme étant des communes suburbaines et l'essentiel du canton de Genève est formé aujourd'hui de plusieurs communes urbaines. C'est avec les communes qui entourent la ville de Genève qu'il nous faut travailler et imaginer des solutions susceptibles de répondre au défi de la mobilité.

C'est précisément parce que le Parti socialiste est particulièrement responsable en matière environnementale et sociale, mais aussi en matière financière, qu'il se pose aujourd'hui la question: qui doit financer le respect des normes fédérales contre la pollution de l'air et le bruit? Nous pensons que la solution juste est non pas de faire participer tout le monde via l'impôt, mais de tendre vers un système permettant une imposition à la source des nuisances. Je suis surpris que ce concept ne soit pas en mesure de rencontrer un accueil favorable, au moins sur le principe d'une étude, de la part du groupe démocrate-chrétien.

M. Robert Pattaroni (DC). Conservateurs, conservateurs... cela dépend de quel point de vue on parle. Par exemple, tout à l'heure, personne n'a dit qu'il était conservateur de proposer une maison du vélo, dont la portée a été largement décrite. En fait, nous sommes tous conservateurs à tour de rôle et, en Europe, le Parti socialiste est bien souvent conservateur. Les électeurs et les électrices le savent, lui-même le sait, les intellectuels les plus éclairés du Parti socialiste le reconnaissent. Ils critiquent et essaient de se réformer pour éviter justement cette tradition conservatrice d'un parti qui, à une époque, était à l'avant-garde.

Cela dit, au sein du Parti démocrate-chrétien, nous avons étudié le système du péage urbain et, puisque nous avons été interpellés, nous allons quand même expliquer sur quoi nous nous fondons pour répondre comme nous le faisons. Premièrement, qu'on le veuille ou non, il faut reconnaître que la question du péage urbain se pose pour les grandes villes. C'est un fait, il y a une littérature en la matière, dont nous avons pris connaissance.

Deuxièmement, on sait qu'avec un péage il y a moins de voitures en ville. Mais, Mesdames et Messieurs, vous avez oublié de dire que ce sont certaines

voitures qui entrent, et que d'autres restent dehors! Ainsi, à Londres, les voitures qui entrent sont celles des gens qui ont les moyens et qui pourront toujours tout se payer. Si on a une Rolls on peut payer le péage et venir en ville à n'importe quelle heure; si on a une Topolino, il est peu probable qu'on puisse payer, d'autant qu'on doit arriver le matin à 7 h 30, ni avant ni après... Je le dis tout en sachant pertinemment que nous ne pourrons pas continuer à vivre avec autant de voitures dans notre ville.

Je voudrais citer deux de nos références, dont certains ici ont peut-être connaissance. A l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne), les spécialistes du laboratoire de sociologie urbaine ont immédiatement réagi à cette proposition de péage urbain. Ce ne sont pas des gens qui manquent de fondements théoriques ou d'observations pratiques, d'études ou de références générales; or ils ont clairement dit qu'un péage urbain dans une ville comme Genève n'était pas une solution évidente.

Deuxièmement, un livre extrêmement intéressant vient de sortir aux Presses polytechniques et universitaires, dans lequel le professeur Vincent Kaufmann, directeur dudit laboratoire, montre les avantages et inconvénients de toutes les solutions évoquées en matière de mobilité. Par exemple, le jour où on décide de réduire de moitié le nombre de voitures dans une ville, il faut que les transports urbains puissent suivre la demande. Aujourd'hui déjà, ils ne la suivent pas et demain, avec une telle mesure, il faudra des investissements prodigieux de plusieurs centaines de millions de francs.

Enfin, nous sommes un petit canton et un problème comme celui-ci doit d'abord être traité au niveau cantonal. C'est ce que font le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Si le Conseil administratif s'en occupe aussi, tant mieux, mais laissons les études se faire, prenons connaissance de celles qui existent déjà, avant de nous lancer dans une discussion qui, à notre niveau municipal, sera probablement très vite stérile.

(La présidence est reprise par M. Guy Dossan, président.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut se calmer... Vous êtes en train de faire le débat avant d'avoir connaissance de l'étude. Le Conseil administratif, vous vous en souvenez, avait demandé à notre excellent collègue Pagani de faire une étude. Des spécialistes ont été contactés, au sein du département et à l'extérieur, et M. Pagani vient de me dire que, dans quinze jours, voire trois semaines, son département va rendre cette étude, que nous nous réjouissons de lire. Ensuite, nous pourrons avoir une

réflexion qui sera alimentée et nous pourrions entreprendre le débat tous ensemble. Je vous annonce d'ailleurs que cet automne, au Palais Eynard, sera organisé un grand débat, ouvert au public et donc aux conseillers municipaux, sur le péage urbain. Nous l'organisons en collaboration avec le département de Rémy Pagani et avec des spécialistes extérieurs à la municipalité.

Il est vrai, Monsieur Lathion, que le communiqué de presse du Conseil administratif a heurté beaucoup de gens, entre autres – je le sais, en tant que vice-président de l'Association des communes genevoises (ACG) – certains maires de la périphérie. Rémy Pagani et moi-même avons corrigé le tir, en proposant que, lors d'une séance du comité de l'ACG, un excellent collaborateur de M. Pagani, M. Macherel, vienne s'exprimer devant les maires et conseillers administratifs de la couronne urbaine. Je crois que ceux-ci ont depuis été rassurés. Et, puisque vous avez parlé de gloire, je dirai qu'à vaincre sans péage... vous connaissez la suite!

M^{me} Danièle Magnin (L). Je voudrais revenir sur les considérants de cette motion, où les motionnaires parlent de l'efficacité certaine des péages urbains, alors qu'il n'en est rien. En effet, leur utilité et leur efficacité ne sont pas du tout prouvées en l'état.

Par ailleurs, un système de péage urbain pour la commune Ville de Genève causerait nombre d'inconvénients très importants pour les habitants et aurait de forts impacts économiques, sociaux et environnementaux. En tous les cas, le fait de faire payer les automobilistes entrant en ville ne pénalisera, comme d'habitude, que les petits revenus. Cela devrait également frapper les membres du groupe des Verts, sachant que les principes du développement durable incluent aussi les notions sociale et économique et pas seulement la notion environnementale.

Je voudrais relever encore que le coût de l'opération a été devisé par différentes personnes à 500 millions de francs. Or 500 millions pour organiser un péage urbain, c'est le coût de la moitié de la traversée du lac! Il n'est pas question qu'on les gaspille pour une diminution de la circulation en ville qui peut être obtenue tout différemment. Ainsi, elle peut être obtenue du fait que les gens obligés de passer aujourd'hui par le centre de la ville pourront traverser la rade. Elle peut être obtenue du fait qu'en ce moment le prix de l'essence a dépassé les 2 francs le litre. De plus en plus de gens – notamment ceux auxquels vous voulez justement infliger ces taxes – ont de la peine à remplir leur réservoir, en raison de l'augmentation du prix de l'essence. Toujours pour réduire le nombre de véhicules automobiles à pétrole dans la ville, on peut envisager une meilleure offre de transport – on a vu récemment le Touring Club Suisse offrir une aide de 500 francs à ceux qui achèteraient un vélo électrique – ou un meilleur système de covoiturage, pour ne pas parler de *car-sharing*.

Motion: relogement systématique des artisans, PME et commerçants

Finalement, si vraiment nous devons imposer un péage autour de la commune de Genève, je m'attendrais à des mesures de rétorsion des communes alentours. Nous avons déjà reçu une lettre du maire de Vernier, mais nous pourrions très bien recevoir des correspondances des communes de Lancy, de Carouge et d'autres encore.

Enfin, je trouve particulièrement injuste, pour les personnes qui habitent en dehors de la commune, de devoir payer pour y pénétrer, alors que les gens qui habitent en ville n'auront pas à payer.

Pour tous ces motifs, nous, libéraux, estimons que le Conseil municipal doit rejeter cette motion.

Le président. Visiblement, nous avons des problèmes de vote électronique... Nous allons donc procéder selon la bonne vieille méthode du vote par assis/debout...

Mise aux voix par assis/debout, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition des libéraux, des démocrates-chrétiens et des membres de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix, son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à la majorité.

11. Motion du 25 février 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Virginie Jordan et Christine Camporini: «Relogement systématique pour les artisans, PME et commerçants en cas de réaffectation de leurs locaux» (M-776)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les petites et moyennes entreprises (PME), commerçants et artisans quittent le centre-ville pour la périphérie faute de locaux disponibles à un prix abordable;
- que le Conseil administratif projette de réaffecter divers espaces actuellement dévolus à des PME et artisans;

¹ Annoncée, 4513.

Motion: relogement systématique des artisans, PME et commerçants

- que le futur chantier de la Comédie verra les actuels artisans occupant le site quitter leurs locaux, cela sans solution précise de relogement avec comme risque de les voir s'exiler hors de la commune, voire quitter le canton;
- les revenus pour la Ville que rapporte la présence de ces PME sur son territoire ainsi que les emplois qui en découlent;
- la nécessité de maintenir une diversité économique en ville de Genève en encourageant la présence des PME et artisans,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de proposer systématiquement des solutions de relogement équivalentes aux petits commerces, artisans et PME quand leur départ est provoqué par le changement d'affectation de leurs locaux quand la Ville en est propriétaire;
- d'éviter la transformation en locaux administratifs de commerces, logements ou industries, par exemple dans le cas du Restaurant UGS à la rue Pictet-de-Rochemont;
- d'encourager autant que faire se peut la présence d'un tissu économique diversifié en ville de Genève.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Mesdames et Messieurs, cette motion est née en relation avec les différentes affaires que nous avons connues en début d'année. On a parlé d'abord du Café Cristallina, qui a disparu, puis du Relais de l'Entrecôte dont on ne connaissait pas l'avenir. Ensuite est venu se greffer le problème du Restaurant de l'UGS, puis le projet de la future Comédie, qui condamne potentiellement le tissu économique du secteur, composé de petites entreprises et d'artisans.

Le souci du groupe radical est évidemment de maintenir en ville de Genève un tissu économique vivant, diversifié, qui soit notamment composé également d'activités secondaires. Car on connaît le poids économique important que représente l'activité tertiaire dans notre commune particulièrement.

Vous me direz que le règlement des plans d'utilisation du sol (PUS) est l'outil idéal pour gérer cette problématique. Certes, théoriquement, cet outil doit permettre aux collectivités publiques et aux autorités de maintenir une certaine diversification des activités dans un milieu urbain dense, mais il nous semble qu'actuellement l'application de ce règlement pose différents problèmes, dont notamment le fait qu'il est l'objet de recours.

Nous souhaitons, comme la majorité des personnes dans cette enceinte, maintenir une mixité fonctionnelle efficace et vivante. Nous souhaitons également maintenir en ville de Genève une source de revenus qui est nécessaire pour que la municipalité puisse jouer son rôle, notamment en faveur des moins bien lotis.

Motion: relogement systématique des artisans, PME et commerçants

Mais il nous semble surtout que la demande de reloger systématiquement les artisans, les PME et les commerçants lorsque la Ville est à l'origine de la fermeture de leurs locaux ou de leur déménagement, a un rôle tout particulier d'anticipation, si l'on pense à la concurrence des futurs développements prévus aux frontières de la ville, que ce soit le projet Praille-Acacias-Vernets ou celui plus lointain du rectangle d'or.

Enfin, qui peut le plus peut le moins: si la Ville est disposée à aider les artistes d'Artamis à se reloger, il nous semble que cette même Ville peut également s'engager de manière ferme en faveur des petites et moyennes entreprises, des artisans et des commerçants.

Préconsultation

M^{me} Salika Wenger (AGT). Pour notre part, nous ne pouvons évidemment changer d'avis. Nous avons toujours dit, de manière générale, que nous étions contre les changements d'affectation et que nous soutenions les petits commerces en ville. Alors, pour une fois, nous allons soutenir une motion des bancs d'en face. En effet, il est important que puissent vivre – pour ne pas dire survivre – les petits commerces et les petites entreprises au sein de notre ville, car c'est ce qui fait sa diversité et, partant, son charme. Pour une fois, nous sommes entièrement d'accord avec les invites, qui nous semblent justes et qui vont dans le sens de la modification des plans d'utilisation du sol que nous avons présentée, visant justement à préserver les affectations, à les changer le moins possible.

Cela dit, nous avons malgré tout une petite critique à émettre. S'il nous semble important de défendre les petits commerces, les PME, les artisans, je ne suis pas sûre – et c'est là c'est mon questionnement principal – qu'il soit réellement du ressort d'une collectivité comme la nôtre de favoriser systématiquement des activités à but lucratif. Néanmoins, nous avons la faiblesse de penser que, parmi ces petits commerçants et artisans, il y a encore des gens qui exercent leur métier par amour. Ce sont ceux-là que nous avons envie de défendre, c'est-à-dire ces entreprises qui sont, certes, un moyen de vivre, mais qui sont aussi un service à la population. Nous ne pouvons évidemment que les soutenir. C'est pourquoi nous dirons oui à ce projet de motion, suivant la recommandation de M^{me} Gisler à l'instant.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien s'est très souvent prononcé en faveur des commerces et des petites entreprises et il considère, dans sa grande majorité, que cette motion est tout à fait louable. Nous émettons toutefois un bémol, dans le sens où certaines des réaffectations mettent fin, parfois,

à une situation privilégiée pour certaines entreprises, qui jouissaient de locaux à des loyers ridiculement bas, par exemple. C'est là une situation de concurrence déloyale avec des commerces ou des entreprises similaires, soumises comme tout le monde aux prix du marché. C'est pourquoi nous considérons que la première invite est un peu trop «radicale», si vous me permettez l'expression. Nous soumettons donc à ce Conseil l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«— *de tenter* de proposer des solutions de relogement aux petits commerces...»

Nous ajoutons ainsi le terme «de tenter» et supprimons les mots «systématiquement» et «équivalentes», qui sont par trop contraignants pour la collectivité publique.

M. Alexandre Chevalier (L). Le groupe libéral est également très attaché à la défense des petits commerces, à la défense d'une vie au centre-ville et à l'hypercentre, et nous le répéterons à chaque occasion. Cela a notamment été le cas pour les bistrotts culte de Genève dont nous avons dernièrement défendu le maintien. Toutefois, nous sommes d'accord avec l'amendement du groupe démocrate-chrétien. Nous considérons que la contrainte n'est pas très libérale et, en l'occurrence, nous voterons l'amendement du Parti démocrate-chrétien. En effet, nous voulons un équilibre entre les commerces dans notre ville, mais nous voulons y arriver par la douceur et sans contrainte.

M. Grégoire Carasso (S). Ce soir, nous avons parlé à plusieurs reprises de pollution: d'abord, certains considéraient que l'ordre du jour était pollué, puis nous avons eu la chance de parler un moment de pollution de l'air et d'environnement. J'ai donc envie d'entrer en matière sur cette motion en utilisant aussi le terme de pollution. Mesdames et Messieurs, il y a de cela quelques mois, nous avons approuvé à une écrasante majorité la motion M-742, qui ne demandait rien d'autre au Conseil administratif que de veiller à ce que le relogement des occupants d'Artamis soit assuré. Lorsque le groupe socialiste avait déposé cette motion, il n'avait absolument pas l'intention d'opposer les besoins des divers occupants d'Artamis. Aussi, je regrette que dans cette motion M-776, qui est une reprise de la motion M-742 votée il y a quelques semaines, il y ait cette vieille tentation du «grand vieux parti» d'opposer les besoins. Le texte présenté par les socialistes demandait un relogement, dès lors que les lieux devaient être libérés, un relogement aussi bien des artistes que des artisans et PME qui occupent Artamis. Par voie de conséquence, tout en regrettant que la motion M-776 soit une

Motion: relogement systématique des artisans, PME et commerçants

copie quasi conforme et un peu déformée de notre texte d'il y a quelques semaines, je ne peux que vous recommander de l'approuver avec l'amendement présenté par le Parti démocrate-chrétien.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts souscriront également à ce projet de motion. Je ne vais pas m'étendre sur ce texte, puisque la motionnaire, M^{me} Gisler, l'a très bien défendu. Je voudrais juste rappeler que, pour les Verts, il est très important de conserver une mixité des logements et des activités économiques au sein de notre municipalité.

Cependant, les Verts émettent également un bémol, dans l'esprit de l'amendement du Parti démocrate-chrétien, et souhaitent aussi supprimer le mot «systématiquement» dans la première invite. En effet, nous pensons que la Ville n'a justement pas la possibilité de proposer de manière systématique des relogements.

En revanche, pour ce qui est de supprimer le mot «équivalentes», nous pensons qu'il faut tout de même laisser la latitude à notre Conseil administratif d'examiner des propositions de relogement, si tant est que ce soit possible, de manière assez souple. Le terme «équivalentes» lui permettra de proposer une solution acceptable pour les activités concernées.

Nous déposons donc notre amendement, en vue de supprimer uniquement le terme «systématiquement» dans la première invite:

Projet d'amendement

«– de proposer des solutions de relogement équivalentes aux petits commerces...»

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical considère avec bienveillance tous les propos qui ont été tenus. Nous nous réjouissons de voir que le Conseil municipal, une fois n'est pas coutume, sera unanime pour dire qu'il faut préserver le commerce de proximité au centre-ville. La seconde invite cite nommément le Restaurant de l'UGS. A la suite d'une question orale que j'ai posée la semaine dernière, j'ai cru comprendre que le Restaurant de l'UGS n'avait toujours pas vu son cas tranché. Nous partons donc du principe que le vote de cette motion – à l'unanimité, je l'espère – sera un nouveau soutien au maintien de l'actuel Restaurant de l'UGS.

Par ailleurs, nous accepterons sans peine les amendements de nos collègues démocrates-chrétiens, car en effet qui peut le plus peut le moins. Si on peut pro-

Motion: relogement systématique des artisans, PME et commerçants

poser systématiquement des solutions équivalentes, on peut aussi en proposer au cas par cas. Dans sa version maximaliste, cette motion fait montre d'une vision généraliste et c'est parfois là que se cachent les détails, les exceptions. Nous accepterons donc cet amendement.

Enfin, pour conclure et répondre au préopinant socialiste, je remercie le «vieux parti» socialiste de nous accuser de plagiat, mais je dirai que comparaison n'est pas raison. Comparer les gens d'Artamis aux commerçants du centre-ville, qui eux respectent la loi, ce n'est tout simplement pas sérieux!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Le Conseil administratif accueillera avec plaisir cette motion. Une bonne partie des mesures demandées par les motionnaires sont, dans les faits, pratique courante pour le Conseil administratif. La Ville a coutume de reloger les artisans et les commerçants qui sont dans ses locaux, lorsqu'elle a des projets de rénovation ou d'agrandissement, de modification ou de transformation de zone. Mesdames et Messieurs, vos souhaits et votre inquiétude me donnent l'occasion de souligner que ce que vous demandez au Conseil administratif, celui-ci le fait depuis des décennies, et plutôt bien.

Maintenant, et c'est le deuxième axe de mon intervention, sachez que le Conseil administratif se réjouit de voir une si belle unanimité dans ce Conseil, s'agissant de l'économie de proximité. L'économie est un des trois piliers du développement durable. En ce sens, le Conseil administratif a pris les devants depuis plusieurs années et essaie de développer une politique qui soit cohérente et qui permette aux axes environnemental, social et économique de cohabiter de manière harmonieuse dans la cité, en tout cas sur les espaces où la Ville a son mot à dire en tant que propriétaire.

D'ailleurs, vous avez reçu, pour certains, en commission des finances, les objectifs budgétaires du Conseil administratif pour l'année 2009. Pour d'autres, vous les avez consultés sur le site internet ou vous les étudiez dans les commissions spécialisées. Vous avez donc vu, notamment dans mon département, mais c'est un souhait partagé par l'ensemble du Conseil administratif, notre volonté de redynamiser certaines zones économiques. Je pense ici à la zone industrielle des Charmilles, la ZIC. J'espère qu'à la faveur du vote sur le projet de budget 2009 nous pourrions éprouver cette belle unanimité, cette volonté de porter des projets économiques novateurs, qui satisfont aux exigences des habitantes et habitants, mais également de celles et ceux qui font vivre le commerce de proximité.

Enfin, je pense qu'il convient de suivre l'amendement démocrate-chrétien proposé par M^{me} Rys, d'abord parce que cela vous permettra d'aboutir à un vote unanime, montrant une volonté forte de votre Conseil, mais aussi parce que, comme l'a dit M^{me} Rys, certaines situations héritées du passé sont particulière-

Motion: relogement systématique des artisans, PME et commerçants

ment avantageuses. Si la Ville devait reloger aux mêmes conditions certains artisans ou commerçants, cela lui serait bien difficile, d'abord parce qu'elle ne dispose pas toujours d'espaces analogues mais aussi parce que, depuis une cinquantaine d'années, les tarifs, sans être prohibitifs, ont évolué. Même si la Ville de Genève offre des surfaces de qualité pour des prix tout à fait compétitifs et qui favorisent une implantation des artisans et des commerçants dans la cité, il lui sera quand même difficile de rivaliser avec des conditions datant de trente, quarante ou cinquante ans.

Voilà, je vous remercie du bon accueil que vous ferez à cette motion. Le Conseil administratif la recevra avec plaisir, puisqu'elle correspond en bonne partie à ce qu'il fait et à ce qu'il entend continuer à faire.

Le président. Je mets aux voix l'amendement de M^{me} Rys visant à ajouter les termes «de tenter» au début de la première invite.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Rys est accepté sans opposition (quelques abstentions des membres d'A gauche toute!).

Le président. Je fais voter l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz visant à supprimer le mot «systématiquement» dans la première invite.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz est accepté à l'unanimité.

Le président. Je mets aux voix l'amendement de M^{me} Rys consistant à supprimer le terme «équivalentes», toujours dans la première invite.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Rys est refusé à la majorité.

Mis aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de tenter de proposer des solutions de relogement équivalentes aux petits commerces, artisans et PME quand leur départ est provoqué par le changement d'affectation de leurs locaux quand la Ville en est propriétaire;

- d'éviter la transformation en locaux administratifs de commerces, logements ou industries, par exemple dans le cas du Restaurant UGS à la rue Pictet-de-Rochemont;
- d'encourager autant que faire se peut la présence d'un tissu économique diversifié en ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Mesdames et Messieurs, avant d'annoncer les divers objets qui ont été déposés ce soir, je tiens à dire un mot puisqu'il s'agit de la dernière séance plénière que je préside. Je ferai évidemment le discours habituel le 10 juin, lors de l'élection de mon successeur, mais je tiens déjà à vous remercier pour le travail qui a été effectué cette année, pour la bonne qualité des débats et pour l'animation que vous avez mise dans certaines de nos soirées... Je crois bien que je vous regretterai! (*Applaudissements nourris.*) M^{me} Valiquer Grecuccio demande la parole, je la lui passe...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En fait, j'avais demandé la parole avant les applaudissements des conseillères municipales et des conseillers municipaux... Monsieur le président, le groupe socialiste tenait à vous remercier pour votre présidence et la qualité des débats que vous avez su conduire. Mais finalement, puisque tout le monde vous a déjà applaudi, mes propos deviennent superflus...

Le président. Je vous remercie, Madame. Je dois être à peu près de la couleur de ma cravate en ce moment...

12. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Ont été déposés le projet d'arrêté:

- PA-85, de M^{mes} Salika Wenger, Maria Casares, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Marie-France Spielmann et M. Pierre Rumo: «Etablissements publics propriété de la Ville de Genève»,

ainsi que les motions et la résolution suivantes:

- M-803, de MM. *Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Annina Pfund, Silvia Machado, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquier Grecuccio* et *Christiane Olivier*: «De la mobilité douce pour nos fêtes»;
- M-804, de MM. *Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, M^{mes} Annina Pfund, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Diana Duarte Rizzolio* et *Nicole Valiquier Grecuccio*: «Pour un site qui nous parle!»;
- M-805, de M^{mes} *Frédérique Perler-Isaaz, Christine Camporini, Anne-Marie Gisler, Catherine Gaillard*, MM. *Mathias Buschbeck* et *Gérard Deshusses*: «Cartes journalières CFF (ter)»;
- M-806, de M^{mes} *Patricia Richard, Anne-Marie Gisler, Christine Camporini*, MM. *Simon Brandt, Rémy Burri, Grégory Baud, Olivier Fiumelli* et *Adrien Genecand*: «Pour un meilleur dialogue Ville-commerçants lors de travaux et d'aménagements»;
- M-807, de MM. *Thierry Piguet, Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Jean-Louis Fazio, Patrick Baud-Lavigne, Gérard Deshusses, M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Isabelle Brunier* et *Christiane Olivier*: «Nuit des musées»;
- R-113, de MM. *Gérard Deshusses, Yves de Matteis, Grégoire Carasso, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Rémy Burri, Simon Brandt, Alexis Barbey, Roland Crot, M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Marie-France Spielmann, Marguerite Contat Hickel, Anne Carron-Cescato, Danièle Magnin* et *Catherine Buchet-Harder*: «Soutien à la journée mondiale de lutte contre le travail des enfants».

13. Interpellations.

Néant.

6180

SÉANCE DU 26 MAI 2008 (soir)
Questions écrites

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6130
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6130
3. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Poursuite des activités de l'Association LeCafé dans de nouveaux locaux» (P-177 A). Suite du deuxième débat	6130
4.a) Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 10 septembre 2003, sur la pétition intitulée: «Pour la démolition-reconstruction de l'immeuble de la route des Franchises 28» (P-80)	6131
4.b) Motion du 21 janvier 2008 de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Diana Duarte Rizzolio, Annina Pfund, MM. Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «L'immeuble de la rue des Franchises 28 aux habitant-e-s!» (M-768)	6133
5. Motion du 8 décembre 2007 de MM. Gérard Deshusses, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Roland Crot, Jean-Marc Froidevaux, Philippe Cottet, Simon Brandt, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz et Anne-Marie Gisler: «Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens» (M-759)	6141
6. Motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Mathias Buschbeck, Olivier Fiumelli, Christian Zaugg, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Catherine Buchet-Harder: «Pour une Maison du vélo à Genève» (M-767)	6144
7. Motion du 21 janvier 2008 de M ^{mes} Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Silvia Machado, Christiane Olivier, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Patrick Baud-Lavigne, Christophe Buemi, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland et Thierry Piguët: «Pour que l'appel nominal soit vraiment nominal et solennel» (M-769).	6148

8. Résolution du 21 janvier 2008 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Lathion et Gérard Deshusses: «Pas de courriers anonymes!» (R-106) 6151
9. Projet d'arrêté du 20 février 2008 de M^{me} Catherine Buchet-Harder, MM. Roland Crot et Jacques Hämmerli: «Introduire l'interpellation écrite dans le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève» (PA-75) 6154
10. Motion du 25 février 2008 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christian Lopez Quirland, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Martine Sumi et Silvia Machado: «Péage routier urbain à Genève» (M-775). 6161
11. Motion du 25 février 2008 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Grégory Baud, M^{mes} Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Virginie Jordan et Christine Camporini: «Relogement systématique pour les artisans, PME et commerçants en cas de réaffectation de leurs locaux» (M-776). 6171
12. Propositions des conseillers municipaux 6178
13. Interpellations 6179
14. Questions écrites 6180

La mémorialiste:
Marguerite Conus